

# Plan Zonal de Sécurité 2020 — 2025

## Zone de Police Mons-Quévy 5324



# TABLE DES MATIERES

## Table des matières

Préface.....	5
Avis au lecteur.....	6
Chapitre 1 Missions – Vision - Valeurs.....	7
1.1 Leçons à tirer du plan précédent.....	8
1.2 Les parties prenantes et leurs attentes.....	8
1.3 Missions – Vision - Valeurs.....	10
1.3.1 Missions.....	10
1.3.2 Vision.....	11
1.3.3 Valeurs.....	12
Chapitre 2 Scanning & Analyse.....	13
2.1 Leçons à tirer du plan précédent.....	14
2.2 Description géographique, socio-économique et démographique de la Zone.....	14
2.2.1 Caractéristiques géographiques du territoire de la Zone.....	14
2.2.2 Aspects démographiques.....	15
2.2.3 Aspects socio-économiques.....	16
2.2.4 Aspects culturels, touristiques.....	18
2.2.5 Aspects sportifs.....	19
2.2.6 Mobilité.....	19
2.2.7 D’autres points importants.....	20
2.3 Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	21
2.3.1 Données objectives.....	21
2.3.2 Données subjectives.....	23
2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes.....	24
2.5 Déploiement du corps de Police.....	24
2.5.1 Capacité en personnel.....	24
2.5.2 Organigramme.....	25
2.6 Image du service policier et de son fonctionnement.....	26
2.6.1 La mise en œuvre du service policier à la population.....	26
2.6.2 La mise en œuvre du fonctionnement interne.....	40
2.7 Coopération.....	44
2.7.1 Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale.....	44
2.7.2 Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers.....	51

2.8 Synthèse de l'affectation de la capacité .....	53
<b>Chapitre 3 Les objectifs stratégiques.....</b>	<b>54</b>
<b>3.1 Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer .....</b>	<b>56</b>
3.1.1 Objectifs stratégiques 2014-2017.....	56
3.1.2 Evaluation.....	57
<b>3.2 Les objectifs stratégiques 2020-2025 .....</b>	<b>66</b>
3.2.1 Synthèse de l'argumentation .....	66
3.2.2 Les objectifs stratégiques .....	71
<b>Chapitre 4 Politique de communication .....</b>	<b>85</b>
<b>4.1 Communication Externe .....</b>	<b>86</b>
4.1.1 Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2017 prolongé 2019 ...	86
4.1.2 Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025 .....	86
<b>4.2 Communication Interne.....</b>	<b>87</b>
4.2.1 Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2012 .....	87
4.2.2 Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025 .....	87
<b>Chapitre 5 Approbation du plan .....</b>	<b>88</b>
<b>5.1 Approbation .....</b>	<b>89</b>
<b>Chapitre 6 Plans d'action et projets.....</b>	<b>90</b>

# ANNEXES

---

- ANNEXE 1**      Etat de la criminalité générale sur base des données ISLP
- ANNEXE 2**      Scanning des incivilités
- ANNEXE 3**      Scanning des accidents de circulation avec lésions corporelles
- ANNEXE 4**      Résultats du moniteur de sécurité (Enquête locale de sécurité)
- ANNEXE 5**      Tableau d'argumentation PZS 2020-2025 – ZP5324
- ANNEXE 6**      Organigramme ZP mis à jour en septembre 2019
- ANNEXE 7**      Processus de gestion des événements
- ANNEXE 8**      Normes Hycap
- ANNEXE 9**      Scanning des atteintes à l'intégrité physique
- ANNEXE 10**     Scanning des violences intrafamiliales
- ANNEXE 11**     Scanning des fraudes sociales
- ANNEXE 12**     Scanning des vols qualifiés dans les bâtiments
- ANNEXE 13**     Rébellions - La Zone de Police Mons-Quévy se défend et défend son personnel

# Préface



*« Le citoyen est au centre de tout »*

*CDP J-H NICOLAY*

*Chef de Corps de la Zone de Police Mons-Quévy*

Le présent Plan Zonal de Sécurité (PZS) a pour vocation d'exposer les objectifs et les actions que la Zone de Police de Mons-Quévy souhaite développer durant le cycle de gestion 2020-2025. Celui-ci ne doit cependant pas être considéré comme étant figé mais bien au contraire comme étant un outil de base destiné à évoluer selon les constats et les évaluations régulières (évolutions et/ou émergences de phénomènes sur notre Zone de Police).

Bien consciente de l'aspect évolutif des facteurs contribuant à la sécurité et en harmonie avec l'esprit de la loi sur la Police intégrée, la Zone est axée sur la recherche permanente de la qualité et de l'efficacité. A ce titre, nous serons attentifs à la mise en place d'outils permettant de suivre mais également de détecter les problématiques de façon à être en phase avec ce que le citoyen vit sur notre territoire.

Conscients d'être un maillon de la chaîne de sécurité, nous croyons en une approche transversale et multidisciplinaire de chaque phénomène et en l'importance de l'évaluation permanente de nos actions pour répondre au mieux aux attentes du citoyen, de nos partenaires et des autorités.

Chaque phénomène présent et à venir fera donc l'objet d'une analyse continue et d'un suivi dynamique de façon, à nous permettre en tout temps de planifier de façon transversale, d'évaluer et le cas échéant d'adapter nos actions selon les réalités du terrain avec en parallèle une transparence vis-à-vis de nos citoyens et de nos partenaires.

Précisons que bien que ce plan zonal soit un outil stratégique, les orientations ont été prises en tenant compte des réalités locales recueillies tant au travers d'outils objectifs que subjectifs ainsi qu'en incluant les attentes de l'ensemble des parties prenantes : citoyens, partenaires, autorités et collaborateurs.

Rappelons de plus que la Zone de Police Mons-Quévy est dirigée par un nouveau Chef de Corps depuis le 4 septembre 2019. Un scanning de l'organisation est en cours au moment de rédiger ces lignes et il est fort probable que l'institution connaisse quelques changements, améliorations, adaptations dans les temps à venir.

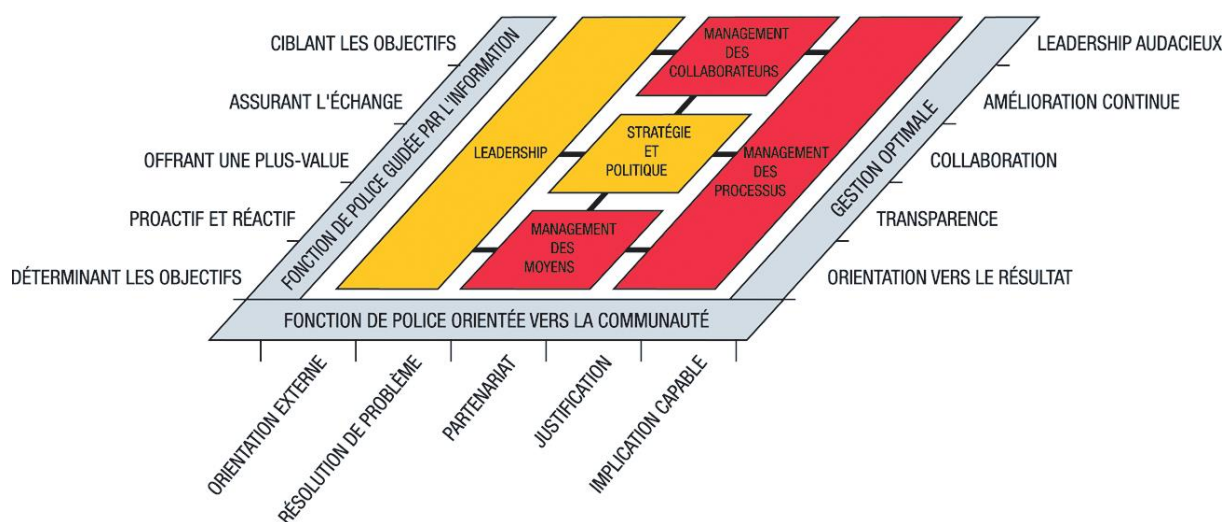
Les actions concrètes menées tout au long du cycle de gestion tant en interne qu'en externe feront l'objet de rapports d'activités pertinents et réguliers.



# Avis au lecteur

Le fil conducteur du présent plan zonal est l'excellence dans la fonction de Police en vue de fournir le meilleur service qui soit aux citoyens, à nos partenaires et aux autorités.

Nous voyons la fonction de Police orientée vers la communauté comme l'élément central de notre approche c'est-à-dire l'élément qui guide toutes nos actions. Pour pouvoir réaliser à bien cette fonction, notre institution doit être éclairée c'est-à-dire « guidée par l'information » et elle doit également faire preuve de gestion optimale pour pouvoir avec tous les partenaires et les autres maillons de la chaîne de sécurité, réaliser les bonnes choses mais aussi bien et/ou mieux les réaliser.



Ce plan zonal comporte 5 chapitres. Un 6<sup>ème</sup> chapitre dévolu à la mise en œuvre des objectifs stratégiques viendra s'ajouter et s'étoffer au fil du développement des différents objectifs stratégiques retenus.

Le 1<sup>er</sup> chapitre est consacré aux missions, à la vision et aux valeurs. Nous attirons votre attention sur le fait qu'on peut y découvrir les prémices de la philosophie que le nouveau Chef de Corps de la Zone de Police souhaite insuffler.

Le chapitre 2 dévolu au scanning et à l'analyse permet de dresser un portrait de la Zone via une description de l'environnement, un résumé de l'image de la sécurité et de la qualité de vie ainsi que l'image du fonctionnement et de l'organisation du corps de Police. Précisons que le AS IS a pu être réalisé mais que le TO BE, bien qu'abordé, fait l'objet de réflexions dans de nombreux domaines y compris l'organisation interne de l'institution suite à l'arrivée du nouveau Chef de Corps en septembre 2019. Nous ne manquerons pas de communiquer de façon transparente les différentes orientations émanant de ces réflexions au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chapitre 3 consacré aux objectifs stratégiques dresse le AS IS / TO BE des orientations stratégiques de la Zone. L'image de notre environnement combinée aux attentes des différentes parties prenantes constitue la trame de fond de ce chapitre.

Le chapitre 4 traite de la communication tant interne qu'externe. Quelques pistes d'orientations futures sont exprimées mais il va de soi que ce domaine fera également l'objet d'une réflexion particulière afin de correspondre au mieux à la vision du nouveau Chef de Corps.

Enfin, le plan est approuvé par les autorités au chapitre 5 du présent.

Nous tenons à remercier l'équipe qui a travaillé à la rédaction du présent.

# Chapitre 1 Missions – Vision - Valeurs



Zone de Police Mons-Quévy  
Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025

## 1.1 Leçons à tirer du plan précédent

Dans le cycle précédent, la Zone de Police a opté pour une diffusion de ses missions, visions et valeurs principalement au travers des entretiens d'évaluation. Cette action a pu démarrer et suit son cours. Un document reprenant « La charte des valeurs de l'institution en général et de la Zone en particulier » extraite du précédent plan zonal a également été réalisé.

Le 4 septembre 2019, un nouveau Chef de Corps a pris la direction de la Zone de Police.

La volonté est plus que jamais d'ancrer les missions, visions et valeurs notamment telles que reprises dans le code de déontologie des services de Police en guise de fondements du travail quotidien.

Il est en effet indispensable que chacun en soit imprégné de façon à faire vivre ces principes dans chaque acte posé. Divers éléments peuvent y contribuer et notamment : un recrutement qualitatif, une communication interne performante et transversale, la mise en exergue du principe de la fonction d'exemple, l'implication de tous dans le respect de ces principes (autorégulation) et un suivi actif par la hiérarchie.

Soucieuse de travailler de façon éclairée et de fournir un service de qualité, notre Zone de Police est attentive à toutes les doléances émanant des sources internes et externes (autorités, partenaires, citoyens...). Chaque situation bénéficie d'une attention orientée vers la résolution de problèmes et donc des réactions concrètes adaptées au contexte (missions) tant pour l'externe que pour l'interne conformément aux principes de la CP3<sup>1</sup>.

Pour les prochains cycles, nous voulons que dans toutes nos missions transparaissent notre vision et nos valeurs.

## 1.2 Les parties prenantes et leurs attentes

Pour la formulation de nos missions, de notre vision et de nos valeurs, nous tenons compte des attentes de toutes nos parties prenantes.

Qu'il s'agisse des autorités administratives, des autorités judiciaires, du bénéficiaire de service (citoyen, commerçant, organisateur...), de nos partenaires et fournisseurs ou encore de nos collaborateurs, les attentes de chacun font l'objet de notre attention et servent d'orientation à notre organisation.

Parties Prenantes	Méthode de sondage	Attentes	Facteurs déterminants de succès
<b>Directeurs et Financiers</b>			
<b>Autorités Judiciaires</b>	-CRA -Contacts privilégiés avec magistrats de référence -Note de politique criminelle -CZS	-Le respect des procédures par une collaboration et un travail de qualité contribuant au fonctionnement optimal du système judiciaire	-Collaboration active -Contacts réguliers -Management des enquêtes en interne et externe (par l'autorité judiciaire)
<b>Autorités</b>	-Contacts directs	-Améliorer la qualité de vie	-Contacts réguliers

<sup>1</sup> CP3 : Circulaire relative au système de contrôle interne dans la Police intégrée structurée à 2 niveaux (29 mars 2011).



<b>Administratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Discussions thématiques lors des collèges et-ou conseils de Police</li> <li>-CZS</li> <li>-Plan stratégique transversal</li> <li>-Plan stratégique de sécurité et de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>et la sécurité du citoyen</li> <li>-Faire jouir le citoyen d'une « bonne » Police</li> <li>-Garantir la sécurité publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Communication</li> <li>-Partenariats</li> </ul>
<b>Partenaires et Fournisseurs</b>			
<b>DCA et PJF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plateforme des Chefs de Corps</li> <li>-CRA</li> <li>-Groupes de travail thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect des normes contraignantes</li> <li>-Prise en compte du PNS dans le PZS</li> <li>-Respect des principes de collaboration et de fonctionnement intégré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Implication de chacun.</li> <li>-Esprit de collaboration « penser fonctionnement intégré »</li> </ul>
<b>Sûreté d'Etat, SGRS, OCAM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contacts directs</li> <li>-Réunions thématiques</li> <li>-CRA</li> <li>-CSIL</li> <li>-TFL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Echanges efficaces de l'information</li> <li>-Respect des engagements : « dossiers et partenariats »</li> <li>-Suivi rigoureux des entités/phénomènes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Implication de chacun dans la collaboration/le partenariat</li> <li>-Connaissances de chacun en la matière et du fonctionnement respectif</li> </ul>
<b>Clients – Bénéficiaires</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Citoyens</b></li> <li><b>Commerçants</b></li> <li><b>Associations</b></li> <li><b>Etudiants</b></li> <li>....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réunions citoyennes</li> <li>-Moniteur de sécurité</li> <li>-Courriers de plaintes et satisfaction</li> <li>-Plan stratégique transversal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Disponibilité</li> <li>-Visibilité</li> <li>-Information</li> <li>-Respect des prescrits légaux (entregent, tact, politesse, droits et libertés individuels...)</li> <li>-Implication citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Intégration et mise en pratique du concept de community policing par tout le personnel</li> <li>-Connaissance et conscience des attentes et contraintes réciproques</li> </ul>
<b>Collaborateurs</b>			

<p><b>Tout le personnel de la Zone de Police</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contacts directs individuels</li> <li>-Réunions diverses</li> <li>-Management participatif (groupes de travail pour certains thèmes)</li> <li>-Enquête psychosociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation aux décisions</li> <li>-Communication top-down/bottom-up claire, complète et transparente</li> <li>-Cadre clair</li> <li>-Confort de l'environnement de travail</li> <li>-Simplification administrative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Implication / sollicitation du personnel (management participatif)</li> <li>-Communication claire et efficace</li> <li>-Mise à disposition d'un matériel adapté et de formations adéquates</li> <li>-Reconnaissance et valorisation du travail accompli</li> </ul>
--	---	--	--

## 1.3 Missions – Vision - Valeurs

### 1.3.1 Missions

La Zone de Police Mons-Quévy a pour missions essentielles :

- de contribuer à la qualité de vie et au sentiment de sécurité du citoyen;
- de contribuer au maintien de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publiques ;
- de veiller à respecter et faire respecter les lois et les règlements.

A cet effet, la fonction de Police orientée vers la communauté guide nos actions de la façon suivante :

- nous sommes orientés vers l'extérieur : accessibles, à l'écoute des attentes de nos parties prenantes ;
- nous abordons les situations en nous interrogeant sur les causes et en étant attentifs et flexibles vis-à-vis de l'évolution de la société afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées ;
- nous sommes conscients d'être un maillon de la chaîne de sécurité et dès lors, de l'importance de développer des partenariats afin de travailler, tant en interne qu'en externe, collégalement pour atteindre les objectifs relatifs à la sécurité ;
- nous visons la qualité dans chacune de nos prestations et sommes pour cela, enclins à la remise en question permanente en vue d'une amélioration continue du service fourni et sommes capables de rendre régulièrement compte de nos actions ;
- nous attachons une grande importance à l'implication de chaque intervenant de façon responsable, professionnelle à chaque moment.

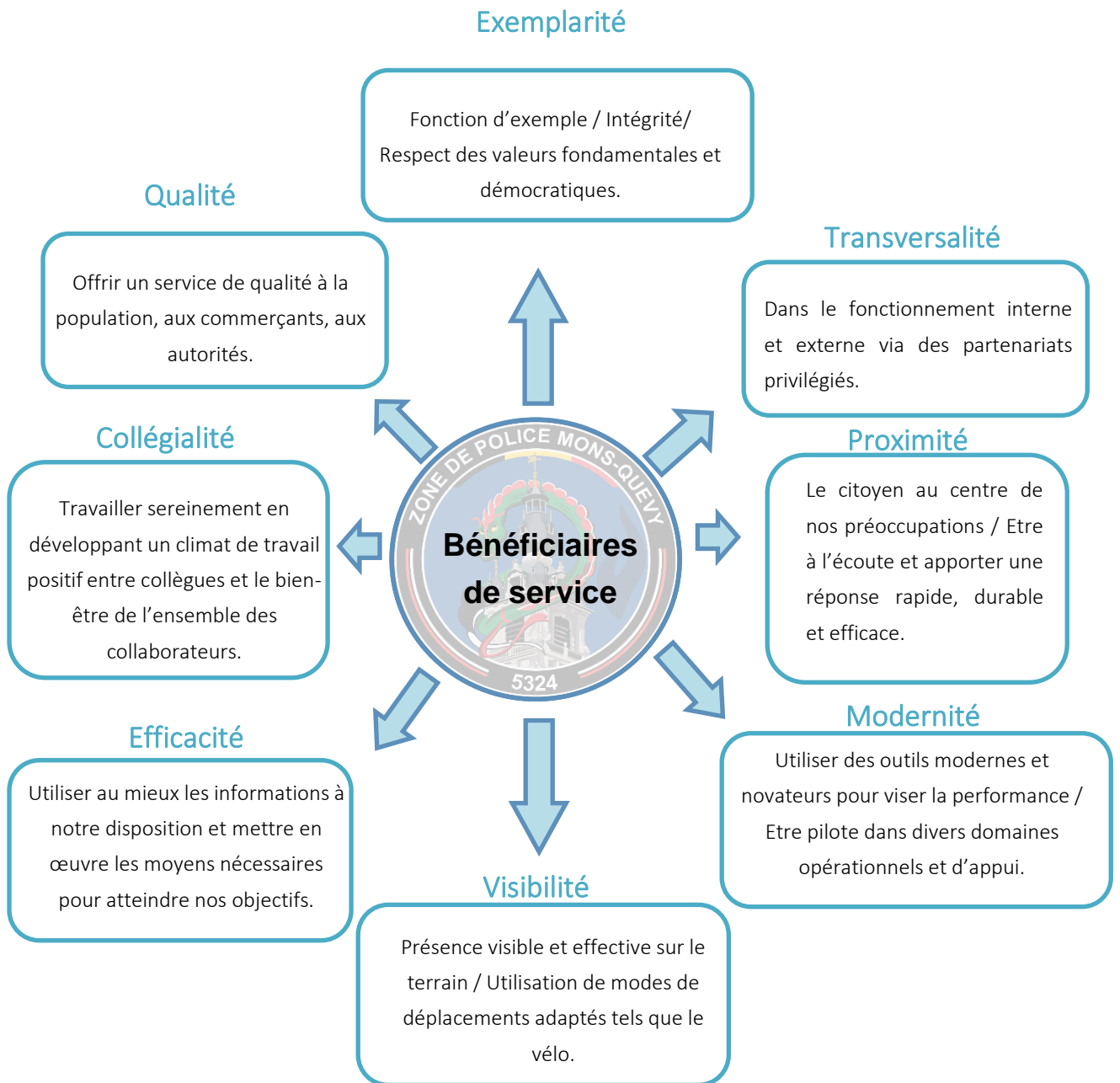
Nous réaliserons nos missions de manière proactive, préventive, réactive et répressive.

La Zone de Police Mons-Quévy s'engage :

- **vis-à-vis des autorités** : à être une institution compétente et efficace, respectueuse des directives qui lui sont données tout en étant à la recherche de l'efficience, de l'efficacité et de la performance dans ses missions ;
- **vis-à-vis des autres services de Police locaux ou fédéraux** : à être loyale et respectueuse de ses engagements en tant que membre de la Police intégrée structurée à 2 niveaux ;
- **vis-à-vis de ses collaborateurs** : à développer un climat harmonieux de travail.

### 1.3.2 Vision

Les bénéficiaires de service, les citoyens sont au cœur de tout. Nous faisons le choix de schématiser notre vision comme suit :



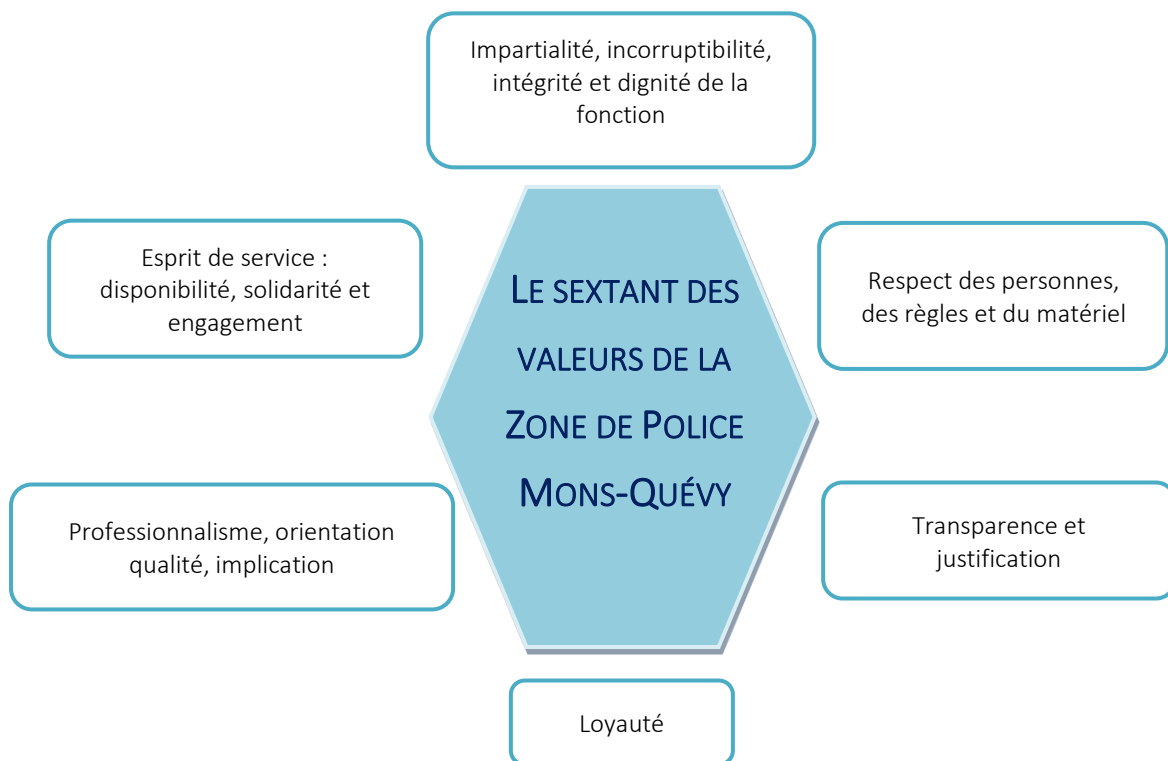
### 1.3.3 Valeurs

Le respect du code de déontologie des services de Police constitue la base même de nos valeurs.

Il s'applique à tous les membres du personnel du cadre opérationnel et du cadre administratif et logistique.

Nos valeurs transparaissent dans notre culture d'organisation, dans nos méthodes de travail, dans le comportement de chaque collaborateur et dans chaque acte posé.

Il est donc primordial que chacun en soit imprégné.





## Chapitre 2 Scanning & Analyse



Zone de Police Mons-Quévy  
Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025

## 2.1 Leçons à tirer du plan précédent

Un constat récent a mis en évidence la nécessité de développer des indicateurs permettant de suivre les phénomènes zonaux de façon permanente mais également de détecter les phénomènes émergents. Le but est d'analyser les informations afin d'éclairer le travail quotidien pour atteindre l'efficacité, l'efficience et la performance.

Ces outils d'analyse sont en cours de développement au sein de la Zone de Police depuis fin juillet 2019. Ils doivent encore évoluer selon les besoins de la Zone et selon les principes de Police guidée par l'information et de gestion optimale de notre institution.

Afin de déterminer nos objectifs prioritaires, nous tenons compte de notre environnement, de données objectives et subjectives internes et externes ainsi que des attentes des parties prenantes. C'est en effet l'association de ces différentes sources qui permet d'objectiver les choix opérés en terme de priorités. L'ensemble des éléments ayant servi à cette démarche sont exposés dans le présent chapitre.

Nous précisons que les chiffres pour l'analyse statistique de la criminalité de la Zone de Police, servant de base à la rédaction du présent plan zonal, proviennent essentiellement de l'ISLP<sup>2</sup> et non de la BNG<sup>3</sup>, et ce, pour deux raisons :

- ✓ les notions utilisées par la Zone de Police afin d'englober certains phénomènes criminels ne correspondent pas forcément sensu stricto aux définitions utilisées par la Police Fédérale ;
- ✓ l'ISLP est la source utilisée pour analyser l'évolution des différents phénomènes au sein de la Zone en tout temps. Se baser sur la même source de statistiques relève donc d'une logique méthodologique.

La BNG est toutefois utilisée lorsque les données sont uniquement accessibles par cette source (ex : accidents mortels).

Nous faisons le choix de rendre compte de nos actions au travers de rapports d'activités annuels. Nous veillerons à confronter en permanence nos priorités aux attentes des parties prenantes afin de pouvoir garantir la flexibilité nécessaire pour contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie. En harmonie avec les concepts de transparence et de justification, ce rapport sera publié notamment sur le site internet de la Zone de Police.

## 2.2 Description géographique, socio-économique et démographique de la Zone

### 2.2.1 Caractéristiques géographiques du territoire de la Zone<sup>4</sup>

La Zone de Police de Mons – Quévy est une Zone de Police pluricommunale qui fait partie de l'arrondissement judiciaire de Mons-Tournai.

Le territoire de la Zone de Police s'étend sur deux communes : celle de Mons qui a un caractère plus urbain et celle de Quévy qui est plus rurale.

---

<sup>2</sup> ISLP dont les données sont triées et classées sous différentes formes de phénomènes

<sup>3</sup> Banque de données nationale générale dont émanent les statistiques envoyées par la Police Fédérale

<sup>4</sup> Les sources proviennent du Hainaut développement – Cellule statistique

Il est d'une superficie de 212,95 km<sup>2</sup>. L'utilisation du sol s'organise de la manière suivante :

Superficies	Mons		Quévy		ZP Mons – Quévy	
	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%
<b>Total</b>	<b>147,50</b>	<b>100,00</b>	<b>65,45</b>	<b>100,00</b>	<b>212,95</b>	<b>100,00</b>
Terres agricoles	61,95	42,00	54,21	82,83	116,16	54,55
Terrains boisés	24,76	16,79	4,10	6,26	28,86	13,55
Terrains bâtis	29,25	19,84	3,85	5,88	<b>33,10</b>	15,54
Divers	31,54	21,38	3,29	5,03	34,83	16,36

Sur Quévy, la Zone de Police présente la particularité de partager une frontière d'environ 36 kilomètres avec la France. Dans un périmètre de 30 kilomètres, nous retrouvons les agglomérations françaises de Maubeuge et de Valenciennes qui présentent des particularités socio-économiques sensiblement identiques aux entités de la Zone de Police.

Notons également que les voies de pénétration sur la Zone facilitent une certaine mobilité au sein de son territoire :

- L'autoroute E19-E42 menant de Paris à Bruxelles et / ou de Lille à Liège ;
- Le ring R5 assurant la liaison entre la Nationale 6 Maubeuge – Mons et l'autoroute E19-E42 ;
- Le canal Nimy – Blaton permettant le transport maritime entre le canal du Nord (France) et celui du Centre (Belgique).

## 2.2.2 Aspects démographiques<sup>5</sup>

### 2.2.2.1 Composition de la population

Population globale	Mons	Quévy	ZP Mons - Quévy
	En absolu	En absolu	En absolu
<b>Total général</b>	<b>95.613</b>	<b>8.138</b>	<b>103.751</b>
<b>Densité de population</b>	<b>652,4 hab. /km<sup>2</sup></b>	<b>124,9 hab. /km<sup>2</sup></b>	<b>490 hab. /km<sup>2</sup></b>

Population étrangère par rapport à la population globale	Mons		Quévy		ZP Mons - Quévy	
	En absolu	En %	En absolu	En %	En absolu	En %
<b>Total général</b>	<b>8819</b>	<b>9,2</b>	<b>386</b>	<b>4,7</b>	<b>8.896</b>	<b>8,6</b>

En 2019, la population sur le territoire de la Zone de Police :

- compte un total de 103 751 habitants soit une densité de 490 habitants/km<sup>2</sup>. On note donc une hausse de 2,7% par rapport à 2012 (100.986 habitants et une densité de 477 habitants/km<sup>2</sup>) ;
- est répartie entre les 2 communes avec 95 613 habitants pour Mons et 8 138 pour Quévy ;
- est empreinte de diversité avec la présence de 103 nationalités différentes. Les 3 nationalités les plus représentées sont : la nationalité italienne avec 4421 personnes suivie de la nationalité française avec 2 268 personnes et de la nationalité américaine avec 860 personnes ;

<sup>5</sup> Les sources proviennent du Hainaut développement – Cellule statistique

- est caractérisée par une pyramide des âges reflétant le vieillissement de la population au sein du pays.

### 2.2.2.2 Les ménages

*Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.*<sup>6</sup>

Il existe également des ménages collectifs. Ceux-ci sont principalement constitués des communautés religieuses, des maisons de repos, des orphelinats, des logements pour étudiants ou travailleurs, des institutions hospitalières et de la prison, ...

Compositions de ménages sur la Zone de Police au 01/01/19	Mons		Quévy		ZP Mons - Quévy	
	En absolu	En %	En absolu	En %	En absolu	En %
<b>1 personne</b>	19.710	43,5	1.024	30,29	<b>20.734</b>	<b>43</b>
Familles monoparentales	6.236	13,7	400	11,83	<b>6.636</b>	<b>14</b>
Couples mariés avec enfants	6.362	14	688	20,35	<b>7.050</b>	<b>14</b>
Couples mariés sans enfants	5.915	13	593	17,54	<b>6.508</b>	<b>13</b>
Couples non mariés avec enfant(s)	3.539	7,8	400	11,83	<b>3.939</b>	<b>8</b>
Couples non mariés sans enfant	2.570	5,7	207	6,12	<b>2.777</b>	<b>6</b>
<b>Autres</b>	1.026	2,3	69	2,04	<b>1.095</b>	<b>2</b>

## 2.2.3 Aspects socio-économiques<sup>7</sup>

### 2.2.3.1 Typologie économique

En se référant aux analystes de Belfius dans leur publication « Typologie socioéconomique » des communes, on constate que la Zone de Police se distingue en 2 clusters<sup>8</sup>.

**L'entité administrative de Mons se situe dans le cluster des Grandes villes et pôles régionaux structurants (W16).**

Celui-ci concerne les villes qui combinent un score élevé pour le niveau d'urbanisation et pour le niveau de centralité. Ces villes présentent également des niveaux de revenus de la population inférieurs à la moyenne régionale. Ce cluster est également caractérisé par une présence fortement développée des activités tertiaires.

**L'entité administrative de Quévy s'inscrit dans le cluster des communes résidentielles** à moyens ou faibles revenus et peu polarisantes (W7). Nous retrouvons donc une prédominance agricole sur ce territoire. Elle est relativement éloignée du grand centre urbain. Les équipements et les activités économiques y sont faibles.

### 2.2.3.2 L'indice de richesse

**L'indice de richesse des citoyens de la Zone de Police de Mons – Quévy est inférieur par rapport à celui de la Belgique et de la Wallonie.** Par contre, il dépasse ceux de la province de Hainaut et de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Au sein de la Zone, cet indice est supérieur, quel que soit le niveau de comparaison, pour l'entité administrative de Quévy.

<sup>6</sup> Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité (article3)

<sup>7</sup> Les sources proviennent du Hainaut développement – Cellule statistique.

<sup>8</sup> Cluster = Unité urbaine, bloc urbain dont les activités sont homogènes.



A-2011	Revenu moyen par habitant en €	Indice de richesse par rapport à			
		Belgique	Wallonie	Hainaut	Arrondissement
Belgique	17.824	100	106	114	116
Wallonie	16.787	94	100	108	109
Hainaut	15.550	87	93	100	101
Arrondissement judiciaire de Mons-Tournai	15.409	86,5	92	99	100
ZP Mons - Quévy	15.902	89	95	102	103
Mons	15.701	88	93,5	101	102
Quévy	18.237	102	108	117	118

Source : Statbel via Hainaut Développement Cellule statistiques

### 2.2.3.3 Les taux d'activité, d'emploi et de chômage

	Situation en 2012			Situation en 2019		
	Population totale	Population au chômage		Population totale	Population au chômage	
		Total	En %		Total	En %
<b>ZP Mons-Quévy</b>	100.986	22.304	22%	103.751	14.525	14
<b>Mons</b>	93.072	21.220	22,8%	95.613	13.864	14,5
<b>Quévy</b>	7.914	1.084	13,7%	8.138	6.917	8,5

En 2019, on relève un taux de 14% de chômage au sein de la population de la Zone de Police soit, 8% de moins qu'en 2012.

Notons que les taux d'activité et d'emploi sont plus élevés sur Quévy que sur Mons.

### 2.2.3.4 Les entreprises et l'industrie

La présence industrielle sur la Zone de Police est assez importante et continue à se développer.

En effet, les parcs de l'entité montoise qui s'étendent sur une superficie de plus de 1.200 hectares, ont permis le développement d'environ 160 entreprises opérant dans des secteurs traditionnels ou innovants.

Nous relevons :

- Le Zoning Ghlin-Baudour qui est principalement constitué par des entreprises actives dans des secteurs comme la chimie, la céramique, la pétrochimie ou la construction ;
- Le Zoning Mons-Cuesmes qui comporte des entreprises actives principalement dans le secteur de l'automobile ;
- Le Parc Environnement Mons-Hainaut, installé à Mons-Obourg, qui est un site entièrement consacré à des activités industrielles liées à la gestion de l'environnement ;
- Le Parc Initialis, parc scientifique qui regroupe une trentaine d'entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies.

### 2.2.3.5 Les commerces

C'est sur l'entité montoise de notre Zone de Police que les commerces sont les plus nombreux.

Sur le plan commercial, Mons se caractérise:

#### → dans son centre-ville :

- Par près de 750 commerces ainsi que par une concentration d'établissements HORECA.

Les divers commerces sont répartis dans le centre-ville montois et principalement : Grand-Rue, Rue de la Chaussée, Rue de Nimy, Rue d'Havré, Rue de la Coupe, Rue des Fripiers et Rue de la Clé.

Le secteur HORECA est, quant à lui, essentiellement présent sur et aux alentours de la Grand-Place et de la Place du Marché aux Herbes. Notons que cette dernière est également le lieu festif et étudiantin montois par excellence.

- Par de nombreux commerces de nuit: night shops et phoneshops.

#### → dans sa périphérie :

- Par le complexe "Les grands prés - Shopping de Wallonie". Ce complexe commercial comptait initialement 75 boutiques sur 45 000 m<sup>2</sup>. Il compte actuellement 110 boutiques sur une surface commerciale de 81 000 m<sup>2</sup> (superficie totale du site 101 000 m<sup>2</sup>). Celui-ci comporte 4200 places de parking et comptabilise 8 000 000 de visiteurs par an. La chaîne des magasins IKEA ainsi qu'une série d'autres commerces sont également venus s'implanter sur le site.

#### → dans le "grand-Mons" :

- Par un nombre non négligeable de commerces sur Jemappes c'est-à-dire de grandes surfaces et d'une concentration commerciale comme par exemple le site shopping "Les portes de Maisières".

## 2.2.4 Aspects culturels, touristiques

Les communes constituant le territoire de la Zone de Police sont des entités culturellement dynamiques.

De nombreuses ducasses et activités folkloriques bien ancrées dans les coutumes se déroulent sur toute la Zone : carnaval de Givry, cavalcade de Jemappes, ducasse de Messines, ducasse d'Obourg, procession du Mouligneau, les médiévales, Mons passé-présent, la fiesta et le rallye à Béria de Quévy, ...

La ville de Mons présente quelques particularités sur le plan culturel et touristique :

- elle été la Capitale européenne de la Culture en 2015.
- chaque année, à la Trinité, s'y déroule la Ducasse de Mons plus communément appelée « Doudou » qui accueille environ 300.000 personnes durant 6 jours. Des festivités sont organisées au travers de toute la ville durant près d'une semaine : combat dit Lumeçon, procession du Car d'Or, petit Lumeçon, concerts, braderie, fanfares, feu d'artifice, ...

- elle dispose d'espaces, de lieux permettant l'expression de la culture tels que: théâtre, musées, salles d'expositions, cinémas, bibliothèques, ...
- elle a sur son territoire le « Lotto Mons Expo », hall multifonctionnel situé au cœur du site dénommé "Les Grands Prés" qui permet d'accueillir divers évènements : manifestations culturelles, sportives et commerciales.
- elle organise chaque année le festival international du Film d'Amour qui accueille de nombreux visiteurs et des personnalités.

## 2.2.5 Aspects sportifs

En plus de compter des centaines de clubs et ASBL, la Zone dispose de plusieurs sites sur lesquels des activités sportives de haut niveau peuvent se dérouler :

- **Mons Arena** reçoit tous les matches de basket nationaux et européens du Dexia Mons Hainaut (capacité : **3.700 places**) ;
- ✓ **Hippodrome de Wallonie** a pour objet l'organisation et l'exploitation de courses hippiques de trot et de galop ainsi que des prises de paris. Il s'inscrit dans le grand circuit européen des courses hippiques ;
- ✓ **Le Grand-Large** sur lequel de nombreuses activités nautiques sont organisées : port de plaisance, planche à voile, voile, jet-ski, ... ;
- ✓ **Le centre ADEPS de « La Sapinette »** où est également implanté le Centre d'Entraînement de l'Association Francophone de Tennis (AFT), lieu d'entraînement de haut niveau ;
- ✓ **La piscine** sur le site du Grand-Large, inaugurée en 2011.

Le service médical sportif du CHU Ambroise Paré a également érigé un **complexe médico-sportif sur le site du Grand-Large**.

## 2.2.6 Mobilité

### 2.2.6.1 Le réseau routier

Le réseau routier est particulièrement dense. Il est principalement constitué :

- ✓ De l'autoroute E19 – E42 permettant de se diriger vers Lille, Paris, Bruxelles ou Liège ;
- ✓ Du ring R5 assurant la jonction des nationales ou des plus petites routes avec l'autoroute ;
- ✓ Du réseau régional, provincial ou communal.

Il se répartit comme suit<sup>9</sup> :

Source SPF Mobilité et Transports (année 2005)	Réseau autoroutier		Réseau routier régional et provincial		Réseau communal		Total	
	En km	En %	En km	En %	En km	En %	En km	En %
Mons	27,6	6,5	103	23,5	310,5 <sup>10</sup>	70	441,1	100
Quévy	0,2	0	40,6	13	287,9	87	328,7	100

<sup>9</sup> Source : SPF Mobilité et Transports – Chiffres 2005

ZP Mons – Quévy	27,8	4	143,6	19	598,4	77	769,8	100
-----------------	------	---	-------	----	-------	----	-------	-----

Il existe également de nombreuses liaisons ferroviaires. Les 3 axes principaux sont Bruxelles, Charleroi, Tournai - Lille Flandres et les 7 points d'arrêt de la Zone sont : Mons, Jemappes, Ghlin, Nimy, Obourg, Havré et Quévy.

La Zone dispose d'un important service TEC desservant Mons intra-muros et la plupart des anciennes communes.

En ce qui concerne le stationnement, Mons dispose de deux parkings couverts : l'un sis rue de la Halle et l'autre Grand-Place mais également de plusieurs parkings non couverts, de Zones de stationnement « achat-minute » avec 30 minutes de stationnement gratuit et de diverses zones de stationnement dans le centre-ville et en périphérie.

### 2.2.6.2 Le réseau fluvial<sup>11</sup>

**La Zone compte 15,7 km de canal.**

Nous disposons de 3 sites de transbordement :

- ✓ Le quai d'Obourg ;
- ✓ Le port de Mons ;
- ✓ Les darses Nord et Sud de Ghlin.

La gestion du port de Mons est confiée au Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO<sup>12</sup>).

La Région wallonne a élaboré un plan qui lui permet de participer à l'effort de développement du réseau européen de transport fluvial. Les travaux en cours s'inscrivent dans le **projet de liaison entre les bassins de la Seine et de l'Escaut par une voie navigable à grand gabarit**. Une telle voie constituera un atout économique majeur pour les régions desservies et favorisera le transport fluvial entre la France, la Belgique et les Pays -Bas.

Le port de plaisance du Grand-Large, à environ 2 km du centre-ville, se situe à la rencontre du canal du Centre et du canal Nimy-Blaton, deux canaux constituant un maillon essentiel de la liaison par voies navigables entre la France et l'Europe du Nord.

### 2.2.7 D'autres points importants

Mons est le chef-lieu de la province de Hainaut. De ce fait, de nombreux bâtiments publics sont installés :

- ✓ Un centre hospitalier universitaire « Ambroise Paré » - **Capacité : 415 lits** + Institut psychiatrique « Le chêne aux Haies » - **Capacité : 375 lits, 70 places d'hospitalisation et 90 lits de maisons de soins psychiatriques** ;
- ✓ Un centre hospitalier régional « Saint-Joseph » - **Capacité : 426 lits** (répartis sur les sites de Mons et Warquignies) ;
- ✓ Un hôtel social (**4 appartements**) ;
- ✓ La base militaire du SHAPE qui représente entre **10.000 et 15.000 personnes** ;
- ✓ Un palais de justice ;
- ✓ La Cour d'Appel ;
- ✓ Une prison (hommes et femmes) et une annexe psychiatrique – **Capacité : 303 places** ;
- ✓ Un commandement militaire provincial ;

<sup>11</sup> Mons 2015 – Vers un projet de Ville, Ensemble, p.43

<sup>12</sup> P.A.C.O. : « Port Autonome du Centre et de l'Ouest » qui permet la valorisation des axes fluviaux sur les boucles de navigation transfrontalières. Il gère les infrastructures portuaires des voies navigables du Hainaut. Il s'étend sur 176 km et comprend 45 quais et 5 darses.



- ✓ Deux universités ;
- ✓ De nombreuses écoles supérieures et fondamentales.

## 2.3 Image de la sécurité et de la qualité de vie

Nos principales sources afin de fournir une image pertinente de la sécurité et la qualité de vie :	
Des données objectives indirectes <sup>13</sup>	La criminalité générale. Les nuisances sociétales. La sécurité routière.
Des données subjectives directes <sup>14</sup>	Le diagnostic local de sécurité.
	L'enquête interne en matière de risques psychosociaux.

### 2.3.1 Données objectives

#### 2.3.1.1 La criminalité générale<sup>15</sup>

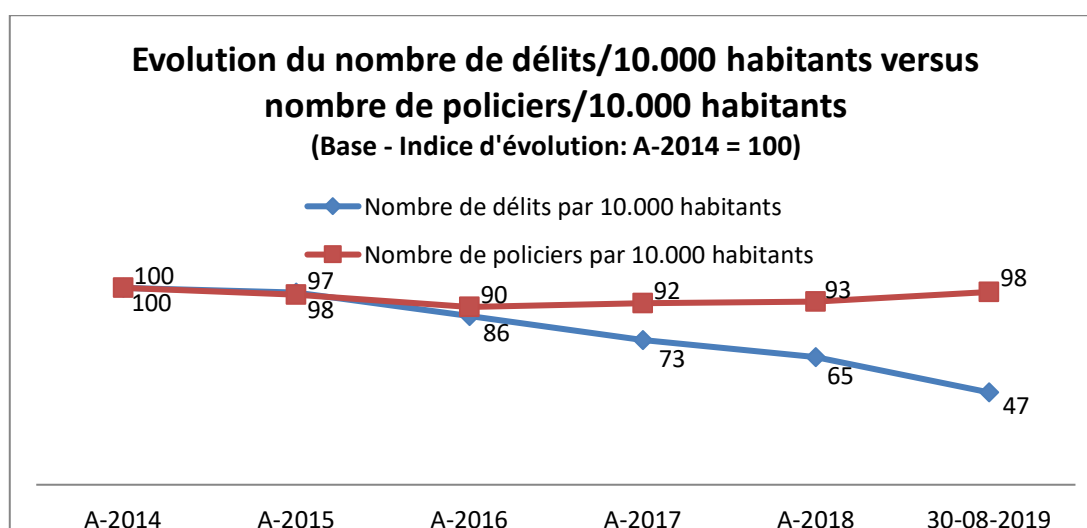
De manière générale, entre 2014 et 2018, nous pouvons constater que la criminalité tend à diminuer.

Néanmoins, pour cette année, si on considère les chiffres arrêtés au 31/08/19, on note une hausse générale des faits (+274 faits, soit +7%) par rapport à la même période 2018.

Cette hausse de la criminalité se ressent sur l'ensemble des phénomènes, à l'exception des dégradations-vandalismes et des vols qualifiés, qui maintiennent une diminution des chiffres.

La croissance la plus élevée a été enregistrée pour les vols simples (+149 faits, soit +20%), ceux-ci sont suivis par les atteintes à l'intégrité physique (+104 faits, soit +13%) et enfin, la criminalité liée aux véhicules (+70 faits, soit +9%) et les autres faits de nature criminelle (+25 faits, soit +7%).

Si on compare l'indice d'évolution<sup>16</sup> du nombre de délits par 10.000 habitants à celui du nombre de policiers par 10.000 habitants (Base 100 = A-2014), nous constatons que lorsque le nombre de policiers augmente, le nombre de délits tend à diminuer.



<sup>13</sup> Données principalement chiffrées enregistrées au sein de l'institution.

<sup>14</sup> Données reflétant l'opinion des bénéficiaires et recueillies directement auprès d'eux.

<sup>15</sup> Annexe 1 : Etat de la criminalité générale sur la ZP Mons - Quévy

<sup>16</sup> Indice calculé sur une base de 103.751 habitants pour la Zone

Notons également qu'en plus d'être une Zone de Police particulièrement attractive en terme de festivité, l'année 2015 a été marquée par une attractivité croissante vu la nomination de la ville de Mons en tant que Capitale Européenne de la Culture.

### 2.3.1.2 Les nuisances sociétales<sup>17</sup>

<b>Quoi ?</b>	Les nuisances sociétales c'est-à-dire : toutes les incivilités, les infractions relatives au RGP <sup>18</sup> et/ou à la législation sur les matières environnementales et/ou, depuis 2019 de façon plus spécifique, au code du bien-être animal.	
<b>Qui ?</b>	Le service d'incivilités au sein de la Zone de Police. <b>Sa particularité ?</b> Il est mixte c'est-à-dire composé de policiers (1 inspecteur principal et 2 inspecteurs) et de membres du personnel de la ville (9 agents constatateurs). Il y a donc un réel partenariat avec la ville de Mons. Le personnel de la ville a ses quartiers au sein même du commissariat pour optimiser cette collaboration.	
<b>Comment ?</b>	Ce service veille à articuler son travail par rapport aux priorités définies par la Zone, aux sollicitations des autorités et aux doléances des citoyens. Les actions sont réalisées tant de façon préventive, proactive que répressive. Ce service constitue un réel appui pour l'ensemble du personnel de la Zone en matière de nuisances sociétales.	
<b>Quelques activités</b>	Prévention dans les écoles / Journées propreté / Politique de gestion des déchets au sein de la Zone de Police.	
<b>Quelques chiffres</b>	Procès-Verbaux relatifs au RGP	4.236 PV RGP enregistrés pour la Zone de Mons-Quévy (Police + Ville)
	→ PV relatifs à l'activité policière	3.570 PV RGP enregistrés au 31/08/2019 dont 66% pour la thématique circulation
	→ Phénomène le plus observé	Sanctions administratives relatives à la circulation (2.377 PV)
	→ Dépôts détectés par la Cellule mixte (Ville et Police)	Dépôts détectés : 39.400 dépôts → 912 PV (Sacs non conformes, dépôts en dehors des heures prescrites)  <i>La problématique « déchets » est donc toujours bien suivie.</i>

### 2.3.1.3 La sécurité routière<sup>19</sup>

Depuis 2015, nous enregistrons une diminution du nombre d'accidents avec lésions corporelles sur les routes relevant de la compétence de la Zone de Police.

Néanmoins, en se concentrant sur les chiffres de la période allant de janvier à août, nous remarquons une légère hausse de ces accidents au 31/08/19 par rapport à 2018 (+2 accidents, soit +1,50%).

En terme de victimes, la Zone compte 19 victimes supplémentaires, soit 10% de plus par rapport à 2018.

Notons également que 32% des accidents avec lésions corporelles ont lieu le weekend.

<sup>17</sup> Annexe 2 : Scanning des incivilités

<sup>18</sup> Règlement Général de Police

<sup>19</sup> Annexe 3 : Scanning des accidents de circulation avec lésions corporelles – Clôture au 31/08/19

## 2.3.2 Données subjectives

### 2.3.2.1 Le moniteur de sécurité<sup>20</sup>

Le moniteur de sécurité est une enquête visant à recueillir l'opinion du citoyen à propos de son sentiment d'insécurité, des problèmes de quartier, de la prévention, de la victimisation et de la qualité des actions des services de Police.

L'avis du citoyen concernant la sécurité et les services de police est indispensable pour le développement d'une politique de sécurité adaptée aux besoins du citoyen.

**Concernant notre Zone de Police, nous relevons les éléments suivants :**

<b>Problèmes de quartier</b>	Les principales préoccupations du citoyen sont dans l'ordre décroissant : la vitesse non adaptée, les dépôts clandestins et les détritiques dans les rues, la conduite agressive, le stationnement gênant, les cambriolages et les nuisances sonores liées au trafic.  ⇒ <b>Domaines : la circulation routière/le roulage, les nuisances sociétales (notamment les incivilités) et les vols qualifiés dans les bâtiments.</b>
<b>Le sentiment d'insécurité</b>	<b>34%</b> des répondants se sentent <b>rarement</b> en insécurité, <b>31% parfois</b> , <b>22% jamais</b> , <b>9% souvent</b> et <b>3% toujours</b> .  L'enquête précise que 42 % des répondants pensent qu'un quartier peu soigné, non entretenu est propice au sentiment d'insécurité.
<b>Le sentiment de victimisation</b>	Ce sentiment est peu présent selon l'enquête.
<b>La prévention</b>	Les citoyens de la Zone de Police ayant répondu à l'enquête souhaitent restés informés ou recevoir plus d'informations à propos des services offerts dans les domaines suivants : Informations générales / Accord de collaboration citoyens-Police / Surveillances habitations (vacances-absences) / Assistance policière aux victimes / Prévention contre les cambriolages dans les logements / Médiation entre voisins / Marquage des vélos et des remorques. <i>L'enquête stipule que les services les mieux connus (+ de 50%) sont : les surveillances habitations, la prévention contre les cambriolages et l'assistance policière aux victimes.</i>
<b>Le fonctionnement policier de sa propre Zone</b>	Globalement sentiment de satisfaction ou de neutralité des répondants. Le point pour lequel on relève le plus d'insatisfaction est la présence en rue (41,82%) . La méconnaissance de l'agent de quartier est relevée par 63,8% des répondants mais 50% précisent également qu'ils souhaitent avoir un contact avec lui uniquement en cas de problème.

<sup>20</sup> Source : résultats de l'Enquête Locale de Sécurité menée sur le territoire de Mons en 2018 et réalisée par la Police Fédérale en collaboration avec le Service Public Fédéral Intérieur et les autorités locales.

## 2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Nos priorités sont fixées en tenant compte des attentes des parties prenantes croisées avec les données objectives de criminalité zonale. Celles-ci sont résumées dans la matrice d'argumentation qui se trouve en annexe 5 du présent.

## 2.5 Déploiement du corps de Police

### 2.5.1 Capacité en personnel

#### 2.5.1.1 Cadre opérationnel

<u>Effectif minimal</u>  (AR du 05/09/2001, modifié par l'AR du 30/09/2012)		<u>Cadre organique</u>		<u>Effectif réel au 31/12/2018</u>		
		<u>Nombre</u>	<u>Date de modification</u>	<u>Nombre inscrit par cadre</u>	<u>Nombre disponible FTE</u>	<u>Date de l'enregistrement des données</u>
357 <sup>21</sup>	Officier <sup>22</sup>	26	Conseil de Police du 15/07/2013	14	13.8	31/12/2018
	Moyen	76		60	59.4	
	Base	303	Conseil de Police du 28/02/2013	232	225.1	
	Auxiliaire <sup>23</sup>	39		28	27.6	
<b>Total</b>		<b>444</b>		<b>334</b>	<b>325.9</b>	
<b><u>Effectif réel au 31/12/2019<sup>24</sup></u></b>						
		<u>Nombre inscrit par cadre</u>	<u>Nombre disponible FTE</u>	<u>Date de l'enregistrement des données</u>		
	Officier	15	14.6	26/07/2019		
	Moyen	65	64.4			
	Base	251	242			
	Auxiliaire	32	31			
	<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>352</b>			

<sup>21</sup> Passage de 337 à 357.

<sup>22</sup> Modification du cadre officier (5 CDP + 21CP au lieu de 25 CP)

<sup>23</sup> Modification du cadre auxiliaire (passage de 30 à 39 AGP)

<sup>24</sup> Projection ne tenant pas compte d'éventuelles arrivées ou départs complémentaires à ceux déjà intégrés et ne tenant pas compte non plus des demandes d'interruption de carrière éventuelles.



### 2.5.1.2 Cadre administratif et logistique

<u>Niveaux</u>	<u>Cadre organique</u>		<u>Effectif réel au 31/12/2018</u>			
	<u>Nombre</u>	<u>Date de modification</u>	<u>Nombre inscrit par cadre</u>	<u>Nombre de contractuels</u>	<u>Nombre disponible FTE</u>	<u>Date de l'enregistrement des données</u>
A	12	Conseil de Police du 19/06/2018	7	1	7	31/12/2018
B	25		20	1	19.1	
C	42		33	4	35.3	
D	23		12	22	28.15	
<b>Total</b>	<b>102</b>		<b>72</b>	<b>28</b>	<b>89.55</b>	

<u>Effectif réel au 31/12/2019</u>				
	<u>Nombre inscrit par cadre</u>	<u>Nombre de contractuels</u>	<u>Nombre disponible FTE</u>	<u>Date de l'enregistrement des données</u>
A	8	0	7	26/07/2019
B	19	1	18.5	
C	35	5	38.3	
D	14	16	24.35	
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>22</b>	<b>88.15</b>	

→ Au 31/12/18, la Zone comptait donc 434 membres du personnel : 100 CaLogs et 334 opérationnels. Si nous réalisons une projection au 31/12/19, on remarque que la Zone devrait alors compter 461 membres du personnel : 98 CaLogs et 363 opérationnels.

### 2.5.2 Organigramme

L'organigramme de la Zone a été mis à jour en septembre 2019. Toutefois, la Zone étant sous la direction d'un nouveau Chef de Corps depuis le 4 septembre 2019, nous faisons le choix de placer cet organigramme en annexe 6 du présent car celui-ci pourrait être amené à évoluer prochainement.

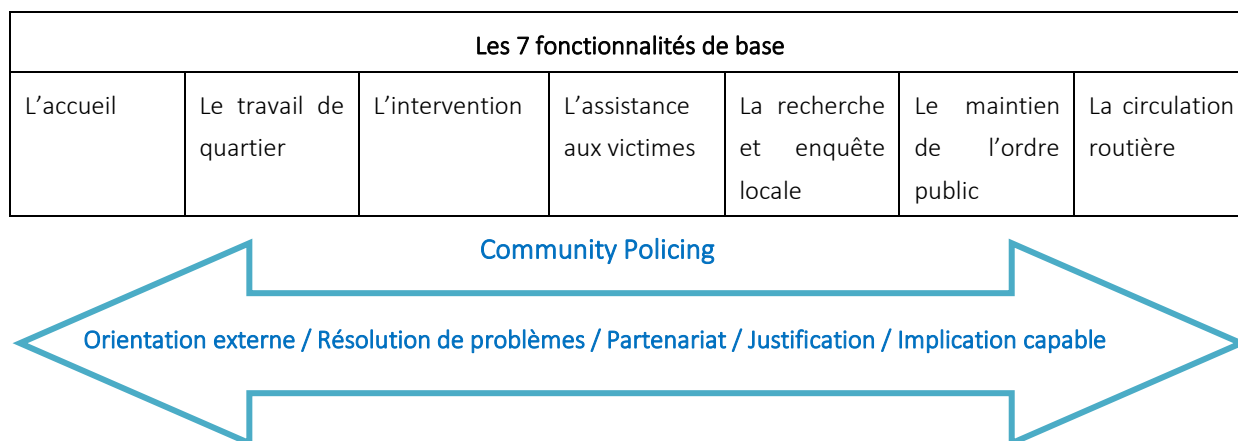
Nous ne nous attardons donc pas sur ce point dans le présent car une étude de capacité sera réalisée en conséquence. Nous précisons simplement que concernant l'effectif au 31/12/18, la Zone compte :

- ✓ 6 personnes détachées au CIC (2 gradés et 4 inspecteurs)
- ✓ +2 CP qui sont détachés IN.

## 2.6 Image du service policier et de son fonctionnement

### 2.6.1 La mise en œuvre du service policier à la population

Le fonctionnement du service policier de la Zone se fonde sur l'application des 5 principes du « Community Policing » dans les 7 fonctionnalités de la Police de base.



#### 2.6.1.1 Normes minimales de fonctionnement

##### 2.6.1.1.1 Fonction « Travail de quartier »

Date d'enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier suivant la norme	Nombre réel de agents de quartier en fonction	Nombre de postes de Police	Capacité sur base annuelle
Août 2019	103.751	26	42,9	4	65.208 hr
Norme	1 agent de quartier pour 4.000 habitants				
Résultat	La norme est largement atteinte, la Zone dispose de 1,65 agents de quartier pour 4.000 habitants.				

**Organisation ?** Décentralisée à partir de 4 commissariats fonctionnant de manière autonome.

Mise en œuvre d'une Police de quartier orientée vers la communauté dans le respect des principes du community policing.

**Principes ?** Visibilité, accessibilité, continuité : rapprochement relationnel, spatial et temporel avec le citoyen de façon à offrir un service de qualité et adapté aux besoins de la population.

#### **Les tâches principales des agents de quartier ?**

- Domiciliations ;
- Gestion des conflits de voisinage ;
- Gestion des libérés conditionnels;

- Enquêtes jurés d'Assise ;
- Enquêtes armes ;
- Enquêtes candidats policiers ;
- Les fraudes sociales ;
- Visibilité, contacts et connaissance de son quartier par sa présence dans son quartier, par sa participation à des réunions citoyennes,... ;
- Gestion des apostilles pour lesquelles l'agent de quartier peut apporter une plus-value grâce à la connaissance de son quartier;
- Apostilles en matière de déchéance du droit de conduire ;
- Revisite suite aux demandes du SAPV<sup>25</sup> notamment en matière de VIFA<sup>26</sup> ;
- Préparation des dossiers Collège de Police propres à des problématiques de quartier,... ;
- Gestion des interventions différées ;
- Encadrement de services d'ordre locaux ;

Des agents de Police complètent l'effectif des commissariats de proximité. Ils y assument les tâches suivantes :

- en matière de roulage : constatation des accidents, régulation et contrôle de la circulation, la proposition d'aménagements urbains en réponses à certaines problématiques, répression des comportements dangereux au sein des quartiers, sécurité aux abords des écoles, signification des déchéances du droit de conduire... ;
- la constatation des infractions au Règlement Général de Police ;
- assister les fonctionnaires de police sur le terrain, lors de patrouilles de visibilité, notamment en patrouilles pédestres de sécurisation.

#### 2.6.1.1.2 Fonction « Accueil »

Date d'enregistrement des données	Nombre de communes composant la Zone	Nombre de postes de Police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Week-end/jours fériés	
01/09/2019	2	5	2 INP -06h/22h	2 INP -24h/24h	22.700 h
			1 Calog 06h/22h	1 Calog 06h/22h	
Norme	12 heures de présence physique permanente au point d'accueil central. Accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique.				
Résultat	Norme largement atteinte. Présence physique de deux policiers de 06hr à 22hr du lundi 06h au jeudi 22h et 24h/24 du vendredi 06h au dimanche 22h (14.380 h), aidés par un membre du cadre administratif pour le premier accueil tous les jours de 06h à 22h (5.840 h).  Lors des heures de fermeture du commissariat central (entre 22h et 06h), la prise de plaintes urgentes est assurée par les équipes d'intervention, le commissariat restant accessible via un système de parlophonie  De plus, chaque commissariat de proximité organise un accueil assuré par 1 policier (8.320hr) et un membre du cadre administratif et logistique (8.320 hr) à raison de 8 heures par jour en semaine.				

La Zone de Police est structurée de manière à offrir un accueil 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

<sup>25</sup> Service d'Assistance Policière aux Victimes.

<sup>26</sup> Violences Intrafamiliales.

Les missions essentielles de l'accueil sont :

- Accueillir tout citoyen qui se présente physiquement ou par téléphone et répondre de manière adéquate à sa requête, soit en l'informant, soit en l'orientant vers les services appropriés ;
- Délivrer des attestations et/ou des documents administratifs de nature policière.

L'objectif principal de la direction du corps pour la fonction accueil est d'avoir une Police largement accessible.

Elle est organisée de la manière suivante :

- Au niveau central, deux policiers assurent une présence entre 06 h et 22 h en semaine et 24 heures sur 24 le week-end. Ils sont assistés par un membre du cadre administratif et logistique qui assure le premier accueil de 6 heures à 22 heures, 7 jours sur 7.  
Le processus d'accueil est actuellement en cours d'analyse afin d'optimiser notre prise en charge du citoyen, de réduire au maximum les temps d'attente et d'assurer le suivi de cette fonctionnalité par la mise en place d'indicateurs de fonctionnement et de satisfaction.
- Au niveau de chaque commissariat de proximité, un policier et un membre du cadre administratif et logistique reçoivent les citoyens du lundi au vendredi entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 17 heures.
- De plus, la Zone de Police tend à garantir l'accueil en dehors des heures par l'utilisation des ressources technologiques, par les déviations téléphoniques vers le dispatching lorsque les commissariats de proximité sont fermés.

### 2.6.1.1.3 Fonction « Intervention et Surveillance générale »

Date d'enregistrement des données : 01/01/19	Nombre d'équipes d'intervention			Nombre d'équipes supplémentaires						
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Capacité sur base annuelle	Nombre	Heures de mise en œuvre	Capacité sur base annuelle				
Police Secours	3	Du lundi au vendredi 6h/14h	58.400 ho./h.	1	Jeudi 21h/05h (en fonction des événements)	1664 ho./h.				
	4	14h/22h								
	3	22h/06h								
							2	Vendredi 21h/05h	1664 ho./h.	
							1	Samedi 21h/05h	832 ho./h.	
Opérations de visibilités de Week-end				3	Vendredi, samedi 22h/06h	4.992 ho./h.				
Service Circulation	1	Du lundi au dimanche 06h/14h	11.680 ho./h.	1	Vendredi 22h/06h	1664 ho/h.				
	1	14h/22h		1	Samedi 22h/06h	1664 ho/h.				
	2	Du lundi au samedi 8h/17h	4368 ho./h.	1	Jeudi 22h/06h (en fonction des événements)	1664 ho/h				
Service d'Enquêtes et de Recherches				1	Du lundi au vendredi 13 h. – 21 h.	4.160 ho./h.				
				1	Vendredi 21 h. – 5 h.	832 ho./h.				
<b>Total</b>			<b>74.448 ho./h.</b>			<b>19.136 ho./h.</b>				
<b>Norme :</b>	1 équipe 24 h/ 24 + 1 équipe de pointe 84 h. / semaine									
<b>Résultat :</b>	En matière d'intervention, la Zone de Police dispose en permanence au minimum de 3 équipes présentes 24h/24.  Des équipes supplémentaires complètent l'effectif certains jours de la semaine.									

**Objectifs ?** Garantir l'accessibilité des services de Police et répondre aux besoins de la population par une intervention efficace et efficiente dans des délais les plus courts

**Comment ?**

- Monitoring annuel pour une vision réelle des besoins. Plus de 21.000 interventions sont gérées annuellement par la Zone de Police dans un délai d'intervention d'environ 15 minutes.
- Depuis le 01/05/18, mise en place du dispatching zonal et donc fonction exercée de manière autonome : réception des appels d'urgences vers le 101 et dispatch des équipes. Suivi d'un plan de déploiement propre à la Zone stipulant les mesures et le suivi à apporter aux demandes.
- Pour les interventions :
  - Toujours minimum 3 équipages ;
  - Certains créneaux horaires (l'après-midi et les nuits de week-end notamment) font l'objet d'un engagement supplémentaire d'équipe(s).
- Pour la visibilité et la sécurisation supplémentaires :
  - au quotidien :
    - depuis janvier 2019 : les Patrouilles Urbaines Montoise d'Assistance et de Sécurisation : « PUMAS » qui sillonnent les rues montoises.
  - durant les nuits de vendredi et de samedi en raison d'une affluence populaire résultant de l'attractivité nocturne de la ville de Mons :
    - engagement d'équipes dédiées spécifiquement à la sécurisation et visibilité . Celles-ci peuvent aussi renforcer les équipes d'intervention si nécessaire.
    - Depuis le 01/07/19, renforcement par un dispositif « Athena » c'est-à-dire 5 policiers soit fournis par la Zone (membres formés GPI 81) soit sollicités auprès de la Police Fédérale.

**2.6.1.1.4 Fonction « Assistance aux victimes »**

Date d'enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé	Description du système de rappel permanent		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres Zones et / ou Police fédérale	
01/09/2019	Oui	Oui	Existence d'un protocole d'accord OUI respecté par les autres Zones	2 ho. x 1.520 h. + 1 ho. x 1.216 h
<b>Norme :</b>	1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence, en alternance avec la Zone Boraine 2 protocoles existent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un protocole d'accord d'Arrondissement visant à uniformiser les procédures d'intervention des bureaux d'assistance aux victimes des Zones de Police de l'arrondissement judiciaire.</li> <li>• Un protocole de collaboration avec la Zone Boraine visant à la répartition d'un rôle de garde 24h/24 entre les deux Zones</li> </ul>			
<b>Résultat :</b>	La Zone de Police dispose de 2 collaborateurs Calog psychologues (niveaux A) (1 équivalent temps plein et 1 4/5 <sup>ème</sup> temps) et d'un collaborateur Calog assistant (niveau C) équivalent temps plein pour assurer l'assistance aux victimes (service SAPV).  La fonction de contactable et rappelable est assurée selon un rôle de garde.			



Cette fonction d'assistance policière aux victimes est réalisée de deux manières dans la Zone de Police :

- ✓ La **fonction déspecialisée** : chaque fonctionnaire de Police est à même d'assurer une assistance aux victimes ainsi qu'à toute personne en difficultés<sup>27</sup>. Dans ce cadre, chaque policier met en relation les personnes sollicitant une assistance avec les services spécialisés : ASBL, agent de quartier, psychologues, ... Par son action, le policier assure un accueil et un soutien aux victimes ;
- ✓ La **fonction spécialisée** est assurée par le service d'aide (SAPV). Dont les missions générales sont :
  - De sensibiliser, d'informer, de former et de conseiller les policiers en matière d'aide aux victimes ;
  - D'intervenir et d'assister les policiers 24 heures sur 24 lorsqu'un événement requiert l'aide de psychologues ;
  - D'assister les victimes et d'assurer une fonction de relais ;
  - De collaborer avec les différentes instances d'aide aux victimes ;
  - D'apporter un soutien psychologique aux membres du personnel vivant des circonstances particulières tant professionnelles que privées ;
  - De suivre les dossiers de violences intrafamiliales.

Le service d'assistance policière aux victimes s'est également investi dans la problématique des mariages forcés et des infractions à caractère homophobe (sensibilisation des membres du personnel, personnes de références, communication externe : flyers, cartes de visite, partenariat avec les services sociaux et ASBL spécialisés dans les domaines...).

#### 2.6.1.1.5 Fonction « Recherche et Enquêtes locales »

Date d'enregistrement des données	Effectif global du Corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité « Recherche » annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité flexible pour la recherche et l'enquête	
Août 2019			<b>36</b>	-	<b>37188 hr</b>
<b>Norme :</b>	10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global $\geq$ 230				
<b>Résultat :</b>	Le TO de la Zone étant de tendre vers 357 membres opérationnels, la Zone devrait compter 35,7 membres SER. La norme est donc bien atteinte puisqu'on compte 36 membres fixes au sein de ce service.				

<sup>27</sup> Loi sur la Fonction de Police du 05/08/1992 (art. 46) et Circulaire OOP 15 ter

La fonction de recherche et d'enquêtes locales est principalement organisée au sein du Service d'Enquêtes et de Recherches (SER) qui est structuré en plusieurs sections :

- ✓ Section CRIMINALITE URBAINE ET VIOLENTE ;
- ✓ Section STUPEFIANTS ;
- ✓ Section JEUNESSE, MŒURS ET DISPARITION ;
- ✓ Section FAMILLE ;
- ✓ Section ECOFIN.



**Quoi ? Enquêtes relatives aux priorités zonales ET phénomènes locaux émergents.**

**Comment ? D'initiative OU selon les prescrits de l'autorité.**

Le SER c'est aussi :

- ✓ Un complément de la fonction d'intervention et de surveillance générale ;
- ✓ La réalisation de patrouilles proactives, de sécurisations ;
- ✓ La surveillance de personnes et/ou de Zones à risques ;
- ✓ Un appui à tous les autres services de 1<sup>ère</sup> ligne de la Zone en matière judiciaire ;
- ✓ Une collaboration étroite avec la Police judiciaire fédérale et l'autorité judiciaire ;
- ✓ Une participation aux événements de la Zone pour la détection, l'information et les aspects judiciaires.

Pour répondre à ses missions, le SER assure une permanence contactable/rappelable en dehors des heures de bureau ainsi que les week-ends et jours fériés.

#### 2.6.1.1.6 Fonction « Maintien d'ordre »

Système de permanence : officier de Police administrative (OPA) et officier de Police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
Date d'enregistrement des données	01/09/2019			
<b>Norme :</b>	1 Officier de Police administrative contactable et rappelable en permanence			
<b>Résultat :</b>	La Zone de Police dispose d'un officier de permanence qui est commissaire de Police, officier de Police administrative et officier de Police judiciaire.			

La fonction « Maintien d'ordre » permet de veiller à garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques qui constituent les fondements de toute démocratie. A cette fin, la direction du Corps organise son approche des événements et du maintien de l'ordre selon les concepts du community policing, de la gestion négociée de l'espace public et de la gestion dynamique des risques suivant les principes repris dans les circulaires ministérielles OOP41 et CP4.

Chaque mois, se déroule une « réunion événements » lors de laquelle tous les événements sont abordés en présence des chefs des différents services de la Zone, du responsable des gardiens de la paix, des responsables du service événements de la ville de Mons et de l'Officier chargé de la planification d'urgence de Mons.

L'objectif est de fixer un encadrement adapté et un suivi optimal à chaque événement sur base des analyses des informations et des menaces qui y sont liées.

La Zone aborde les événements dans le respect du cycle opérationnel PDCA repris ci-dessous :



Et selon une partie du processus repris en annexe 7 du présent.

La Zone comptabilise : 913 demandes d'événements traitées en 2018 et 687 à la date du 26/09/19.

Le point d'orgue de l'année demeure l'encadrement des festivités liées à la ducasse de Mons qui sollicite une articulation de plus de 1.600 prestations sur une semaine complète de festivités.

Afin de gérer au mieux l'ensemble de ces événements c'est-à-dire de la récolte des données jusqu'au suivi, une application informatique a été développée en interne à savoir l'application « Events ».

Dans un souci de transversalité et de partenariat, cette application est accessible aux différents partenaires chargés de la gestion des événements (Officier chargé de la planification d'urgence, Autorités, Service événements villes, Gardiens de la paix, pompiers...) selon des critères de sécurité stricts (pas aux événements et informations policières).

La Zone organise la fonction maintien de l'ordre en engageant les ressources nécessaires basées principalement sur la mission et / ou l'ampleur de l'événement selon des principes évidents d'efficacité et d'efficacé :

- Les événements se déroulant en proximité sont gérés par les commissariats de proximité appuyés par les services centraux si nécessaire. Les critères de territorialité et d'ampleur de l'événement orientent les choix quant aux ressources et à la désignation du responsable du service d'ordre ;
- Les événements se déroulant sur plusieurs proximités sont directement gérés par la direction des opérations qui assure une coordination inter-proximités;

- Les effectifs pour les événements se déroulant en dehors de la Zone de Police sont prélevés au sein de tous les services de la Zone au prorata de la capacité de chaque service. Cela permet d'assurer une certaine équité sur une année calendrier et de répartir l'effort.

Les engagements de capacités s'effectuent selon des normes<sup>28</sup> établies.

En cas d'insuffisance de capacités, la direction du Corps sollicite des renforts auprès du Directeur coordonnateur de la Police fédérale suivant les mécanismes de prélèvement tels que déterminés dans la directive contraignante MFO2.

#### 2.6.1.1.7 Fonction « Circulation routière »

La fonction « Circulation routière » s'organise au sein du service circulation, en ce compris les constats d'accidents de roulage. Les missions principales de ce service sont :

- De gérer durant la journée (7 jours sur 7) toutes les interventions liées à la circulation dans le créneau horaire 06.00 hrs/22.00 hrs ;
- De gérer les aspects administratifs en matière de circulation routière (procès-verbaux, les perceptions immédiates, les apostilles, ...) ;
- D'assurer la mobilité et la circulation routière sur tout le territoire de la Zone de Police ;
- D'assurer la lutte contre les comportements dangereux, la conduite sous influence et le non-respect des limitations de vitesse par la mise en œuvre de différentes actions ou opérations de contrôle ;
- D'assurer pour la Zone de Police le suivi des standards de qualité pour la fonctionnalité ;
- De s'inscrire dans les campagnes fédérales en matière de sécurité routière ;

En matière de circulation routière, au-delà des priorités retenues dans le plan zonal de sécurité, la Zone de Police s'inscrit également dans le concept du community policing. A cet effet, elle a développé une procédure spécifique visant à répondre aux doléances relayées par les citoyens et les autorités en matière de circulation routière. La méthodologie retenue afin de résoudre ces problèmes se base sur l'application en partenariat des trois « E ». L'Engineering (l'ingénierie), l'Education (l'éducation de la communauté) et l'Enforcement (l'application de la loi).

Le service circulation est dirigé par un inspecteur principal assisté de trois autres gradés.

La norme minimale de fonctionnement du service circulation est fixée à 8% de la capacité opérationnelle de la Zone de Police.

L'effectif du service circulation en août 2019 est de 31 à savoir 28 opérationnels et 3 CaLogs. Il manque donc une personne pour compter 32 personnes conformément à la norme en vigueur (pour une capacité nette disponible de 405.3 personnes au 31/08/19).

---

<sup>28</sup> Annexe 8 : Normes Hycap

### Contrôle interne et audit »

#### **Ses principales missions ?**

- Traiter les dossiers de plaintes et/ou dysfonctionnement judiciaires ou administratifs soumis par le Chef de Corps;
- Suivi des dossiers sur le plan disciplinaire;
- Contrôler l'exécution des missions de Police sur le terrain et des processus en place dans l'institution afin de proposer d'éventuelles améliorations.

➔ **Contribution au community policing et à l'excellence dans la fonction de Police.**

### Service Gestion de l'espace public

#### **Ses principales missions ?**

- Conseiller les autorités sur la mobilité et/ou les aménagements publics ;
- Remettre des autorisations au citoyen et/ou préparer des ordonnances de Police ;
- Aider à la gestion des dossiers « travaux ».

*Notons que ce service est « mixte » c'est-à-dire composé de membres du personnel Police et ville.*

➔ **Contribution à la partie « Engineering » en matière de sécurité routière.**

### Service incivilités

**Ses principales missions ?** Respect du règlement général de Police, l'environnement et le bien-être animal. Appui pour toute la Zone par leur expertise dans les différentes matières.

**Spécificité ?** Cellule composée de plusieurs policiers de la Zone (1 gradé et 2 inspecteurs). Ceux-ci travaillent en étroite collaboration avec les agents constatateurs de la ville de Mons.

### Fonction CESR

#### **« Centre d'Education à la Sécurité Routière »**

**Ses missions ?** Sensibilisation à la sécurité routière ; Remise à niveau / rappel des normes.

➔ « Animations » diverses pour un public d'enfants (dans les écoles), d'adolescents (ex : mouvements de jeunesse), d'adultes ou de seniors.

➔ **Contribution à la partie « Education » en matière de sécurité routière.**

### Fonction « sécurisation »

**Objectif ?** Renforcer la sécurité par une visibilité et une présence accrue sur le terrain et ce, en toute transversalité.

**Comment ?**

**-PUMAS :** Patrouilles urbaines montoises d'assistance et de sécurisation depuis janvier 2019.

**-Sécurisation le vendredi et samedi nuit :** équipes supplémentaires spécialement dédiées à cela.

**-Athena :** Effectif supplémentaire et spécialisé avec appui en matière d'arrestation notamment les nuits de week-end depuis juillet 2019.

### Services armes

**Ses principales missions ?** Veiller au respect des dispositions de la loi relative aux armes.

**Composition ?** 2 gradés, 1 inspecteur et 1 CaLog.

### Cellule Training

**Créée en novembre 2018.**

**Ses principales missions ?** Organiser, optimiser dispenser et suivre tout le volet formations opérationnelles de la Zone (GPI 48, GPI 81, recyclage Hycap). Assurer les tests TTI pour les opérationnels postulant au sein de la Zone.

**Composition ?** 2 gradés et 1 inspecteur.

### Bureau judiciaire

**Ses principales missions ?** Veiller à ce que le fonctionnement judiciaire de la Zone soit en harmonie avec la MFO-3 (Directive des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à la gestion de l'information judiciaire et de Police administrative) et les directives relatives aux libérés conditionnels.

**Composition ?** 20 membres du personnel dont 1 gradé responsable.

### Pool Apostilles

**Ses principales missions ?** Traiter les devoirs requis par le Parquet et / ou la juridiction d'instruction dans lesquels l'agent de quartier ne pourrait pas apporter de plus-value. Gérer les apostilles concernant la prison. Traiter les Salduz 3 émanant du service interventions.

**Composition ?** 3 gradés, 16 inspecteurs, 5 agents et 3 CaLogs.

**Spécificité ?** Le commissariat de Quévy est autonome dans la gestion de ses apostilles.

### UAS

**« Unité d'Assistance Spécialisée »**

**Créée en juin 2017.**

**Ses principales missions ?** Assistance et appui pour des missions présentant un degré de risque particulier (dépassant le travail des membres formés GPI48).

**Composition ?** Opérationnels (inspecteurs et gradés) œuvrant au quotidien dans leur service respectif et spécialement formés en GPI81.

**Organisation ?** Sur base d'un rôle de garde 24/24H et/ou missions planifiées.



### 2.6.1.3 Missions et tâches à caractère fédéral

#### **Directive du Ministre de la Justice relative à la Police des cours et des tribunaux, au transfert des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles (13/12/2001)**

La Zone de Police contribue à cette directive en partenariat avec les membres de la direction de la sécurisation de la Police Fédérale (DAB), service qui, depuis 2019 reprend progressivement la gestion de cette fonctionnalité et ce, pour une autonomie certaine courant 2020:

- En concluant un accord avec la Police fédérale pour les capacités à engager afin de garantir l'ordre dans les prisons lors de grèves ;
- En concluant un protocole d'accord relatif à l'organisation de contrôles stupéfiants au sein de l'établissement pénitentiaire de Mons.

Pour les 8 premiers mois de l'année 2019, 5890 heures ont été affectées à la Police des cours et tribunaux et au transfèrement de détenus au lieu de 6570 heures pour la même période en 2018.

Il est à noter que la collaboration entre la direction de l'établissement pénitentiaire de Mons et la Zone de Police est excellente. Cette collaboration a permis, notamment, d'engager avec parcimonie des effectifs policiers lors des différentes grèves prison.

#### **MFO 2 : Directive ministérielle relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la Police locale lors des missions de Police administrative (03/04/2002)**

Cette directive a été actualisée par la MFO2 du 23/11/17.

Vous trouverez ci-après le relevé des prélèvements Hycap de la Zone, en la matière, sur les trois dernières années.

	Ligne de crédit	Total heures prestées suite prélèvements
2017	8810	3453
2018	8810	8048
2019 (chiffres arrêtés au 30/08/19)	8810	2053

#### **MFO 3 : Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à la gestion de l'information de Police judiciaire et de Police administrative (14/06/2002)**

Des directives sont établies et diffusées au sein de la Zone de façon à opérationnaliser les procédures nécessaires. Celles-ci visent tant la qualité des actes à poser que le respect des délais de transmission de l'information. Ces directives sont diffusées via mail et/ou via le chef de service et sont placées sur sharepoint et/ou ISLP pour garantir une accessibilité maximale pour tous.

La validation des informations est assurée par 16 gestionnaires fonctionnels.

#### **MFO 4 : Directive ministérielle relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de Police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée (14/11/2002)**

Cette directive est exécutée dès que la Zone de Police est sollicitée dans le cadre d'un événement, via le formulaire de déclaration d'un événement rentré à la Direction Opérationnelle. Une personne de référence est désignée au sein du secrétariat Opérationnel. Celle-ci travaille en partenariat avec le SPF Intérieur (sécurité privée) pour le suivi des différents événements et le contrôle des établissements problématiques avec ces partenaires.

#### **Directive du Ministre de la Justice relative à la répartition des tâches, la collaboration, la coordination et l'intégration entre la Police locale et fédérale en matière de missions de Police judiciaire (20/02/2002)**

Il existe :

- Une note de répartition des tâches entre les Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons et le PJF Mons sur base de la COL 02/2002 ;
- Un protocole d'accord dans le cadre d'une enquête judiciaire de grande envergure entre les Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons et le PJF Mons (cellule CESAM).

#### **MFO 5 : Directive ministérielle relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la Police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers**

Ces missions sont activées sur base de sollicitations spécifiques et notamment à l'occasion de l'encadrement d'événements et suivant les diverses sollicitations émanant de DGCC suite à l'analyse de la menace « terro ».

La Zone de Police assure ces missions par l'entremise des services suivants :

- police secours pour ce qui est de la sécurisation des biens mobiliers et immobiliers ;
- les membres du personnel du secrétariat Opérationnel pour les missions plus spécifiques à l'occasion de certains événements où des personnalités doivent faire l'objet d'un encadrement sécuritaire.

#### **MFO 6 : Directive commune et contraignante des ministres de la justice et de l'intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des CIA**

Système ISLP To CIA.

#### **MFO 7 : Directive ministérielle relative à la gestion d'événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière supralocale immédiate et coordonnée est mise en œuvre (28 mars 2014 )**

Le plan de déploiement a été réalisé en partenariat avec le DirCo et les autorités françaises.

De façon concrète, en 2018, la Zone a participé à un exercice réalisé au niveau arrondissement.

#### 2.6.1.4 Contribution du PZS précédent au plan national de sécurité

<u>Priorités du PNS 2016-2019</u>	<u>Priorités du PZS 2014-2017 prolongé 2019 en rapport avec le PNS 2016-2019</u>	<u>Points d'attention du PZS 2014-2017 prolongé 2019 et activités de la Zone en rapport avec le PNS 2016-2019</u>
Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme	Ajouté comme point d'attention au départ puis courant 2018, repris comme priorité (Projet COPPRA....)	
Traite et trafic des êtres humains	Non repris en tant que tel dans les priorités zonales mais abordé dans le cadre de la priorité intitulée « nuisances sociétales » (via le phénomène fraudes sociales)	
Actualisation d'une politique intégrale et intégrée en matière de drogues	Trafic de stupéfiants avec attention particulière au deal envers mineurs	Activités de la section stupéfiants du SER
Fraude fiscale et sociale	Repris dans les nuisances sociétales	Activités des agents de quartier
Cybercrime et cybersecurity	Non repris en tant que tel mais la Zone veille à ce que son personnel suive les formations ad hoc. Concrètement, formation Jud-Cyber online investigation basic agreement.	
Criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination	Les atteintes à l'intégrité physique	Violences intrafamiliales (travail du SAPV au sein de la Zone)
Criminalité organisée contre la propriété et trafics de biens illégaux		Criminalité liée aux véhicules
Environnement	Repris dans la priorité zonale intitulée « nuisances sociétales »	Activité de la cellule incivilités
Sécurité routière	Accidents de la circulation avec lésions corporelles	
Amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale)	Repris dans la priorité zonale intitulée « nuisances sociétales »	

## Les thèmes travaillés au sein de notre organisation en lien avec le PNS :

*Voici nos objectifs en lien avec la philosophie PNS 2016-2019 :*

- **En ce qui concerne les nouvelles technologies :**
  - o **Développement du réseau caméras urbaines** visant à prévenir toute forme de nuisance, à détecter toute situation anormale, renforcer le sentiment de sécurité et assister les policiers dans leur fonction.  
→ Ce réseau fonctionne et constitue une réelle plus-value dans le travail policier. C'est une aide incontestable dans l'apport d'une réponse rapide et appropriée à certaines situations.
  - o **Expérimentation de nouveaux systèmes** : bodycams, FOCUS, ISLP sans fil... la Zone prend part à différents projets (pour certains en tant que Zone pilote) en vue d'optimiser l'environnement de travail, le rendre performant et adapté aux besoins des collaborateurs.
  
- **En matière de ressources humaines :**
  - o **Politique de RH moderne** tenant compte du bien-être du travailleur. Attention particulière au développement des compétences par un plan de formation annuel.
  - o **Recrutement et sélection des candidats orientés vers la qualité qui se réalise de façon transversale au sein de la Zone c'est-à-dire par une collaboration entre différents services (RH, cellule training, service concerné).**
  
- **Réflexion générale en matière de sécurité :**
  - o **Acquisition des gilets classe 4 ;**
  - o **Réflexion sur l'armement individuel et collectif ;**
  - o **Création de la cellule training ;**
  - o **Création des UAS.**

## 2.6.2 La mise en œuvre du fonctionnement interne

### 2.6.2.1 Management des collaborateurs

**Concernant les besoins et les attentes des collaborateurs** : la Zone y est attentive et les recueille au travers de diverses réunions, de contacts directs avec les collaborateurs, de l'application d'un management participatif pour certains domaines c'est-à-dire création d'un véritable groupe de travail composé de membres du personnel concernés, l'enquête en matière de risques psychosociaux au travail, ...

**La gestion des ressources humaines** (sensu stricto) est assurée au sein de la Direction des Ressources. Cela permet un appui et une gestion transversale c'est à dire au profit de l'ensemble de la Zone. La Zone souhaite s'inscrire dans une politique de RH moderne.

Le service GRH s'occupe de la gestion globale des collaborateurs : validation finale des heures pour l'ensemble du personnel, appui dans des démarches administratives diverses, information au sujet du statut, ...

La GRH assure également un suivi des absences au sein de la Zone et constitue un véritable indicateur. A ce titre, elle chapeaute le suivi, le soutien du travailleur en absence longue durée et assure le relais nécessaire pour que le retour au travail de celui-ci puisse se faire de façon adaptée.

Une partie de la gestion du personnel et donc du management des collaborateurs est cependant décentralisée c'est-à-dire qu'elle se réalise au sein même de l'unité à laquelle appartient le membre du personnel pour ce qui est de la gestion quotidienne (services, horaires,...).

La Zone est attentive à la **promotion, à la valorisation et au développement du personnel** : responsabilisation, développement personnel (différentes possibilités de services, promotion des concours pour accès au cadre/niveau supérieur...), plan annuel de formation adapté aux besoins de chacun (le membre du personnel est impliqué dans le choix des formations qui s'offrent à lui). Des procédures sont mises en place afin que chaque membre du personnel puisse accéder aux formations continuées et/ou recyclages nécessaires au maintien des compétences qui le concerne (GPI48, Gestion négociée de l'espace public, ....). Une cellule training a d'ailleurs été créée le 1<sup>er</sup> novembre 2018 afin d'assurer qualité, continuité et réalisme dans les formations ainsi que lors des tests de recrutement au sein de la Zone de Police. Cette cellule travaille en étroite collaboration avec le volet formation assuré par la GRH.

La Zone met un point d'honneur à **fonctionner en toute transparence** et dispose de procédures claires visant notamment à communiquer aux membres du personnel les félicitations et/ou plaintes qui les concernent. Un suivi est également assuré. De manière concrète, le service GRH travaille en synergie avec le contrôle interne au respect de la déontologie. Les actes administratifs (conclusions d'enquête en responsabilité, félicitations, note de fonctionnement) sont classés, de manière réglementaire, dans les dossiers personnels comme prévu par le statut.

**Le bien-être au travail** est développé notamment par le SIPP (plans de prévention annuels et quinquennaux), la GRH (disponibilité, écoute, orientation), le SAPV (soutien psychologique de 1<sup>ère</sup> ligne en cas de situation difficile) et la communication zonale.

Outre les actions légalement prescrites, la Zone tient à **mettre en œuvre et/ou soutenir des actions orientées vers l'individu et/ou le collectif** dont voici quelques exemples :

- Accès à l'assistance psychologique émanant du service provincial via un protocole d'accord établi ;
- Assistance juridique du personnel de la Zone/ Défense en justice / La Zone se porte partie civile en cas de dommage subi par elle ou un collaborateur dans le cadre de son travail policier (rébellion, coups et blessures, accidents,...) ;
- Collaboration avec le Comité d'Actions Sociales (CAS) et/ou le service social de Police intégrée dans le cadre d'actions d'aide collective (ex : Saint Nicolas, Journée de la Police,...)
- Soutien de diverses activités notamment teambuildings, activités sportives à l'initiative du personnel.

In fine, nous accordons une attention constante à la **charge de travail et à la capacité nécessaire** à accomplir les devoirs qui nous incombent. Une réflexion concrète sur cette capacité sera réalisée et actualisée dans le cadre de la réflexion du nouveau Chef de Corps sur la Zone de Police et son fonctionnement.

### 2.6.2.2 Management des moyens

Le management des moyens concerne les domaines financiers, l'infrastructure, la logistique la télématique. Tous ces domaines sont regroupés au sein de la Direction des Ressources de la zone. Cette structure permet une vision globale des besoins ainsi qu'un appui totalement transversal.

Le but est de fournir les outils nécessaires au collaborateur afin qu'il puisse réaliser son travail dans les meilleures conditions tout en tenant compte des budgets alloués. Il s'agit en fait de trouver les moyens dans le cadre des dotations fédérales, régionales, locales voire de fonds européens et de les répartir de façon efficiente et en toute transparence pour l'autorité.

## LE SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES LOGISTIQUES ET FINANCIÈRES

### ***En ce qui concerne l'aspect budgétaire :***

Sa première mission est la préparation et l'établissement du budget, et de toutes les tâches y afférant (modifications budgétaires, clôtures de compte,...).

Il existe un plan de gestion quinquennal et en parallèle, un plan annuel qui est établi selon les besoins du moment.

Le niveau d'investissement actuel correspond au maintien du niveau opérationnel de la Zone.

Notons également que la cellule financière créée en 2010, composée de 2 comptables et détachée au sein du service du directeur financier de la ville de Mons, a permis de rattraper le retard qui avait été accumulé en matière de clôture des comptes à l'époque. La réduction du retard était déjà constatée dans le PZS précédent et nous sommes à présent en mesure de dire que la clôture des comptes est réalisée dans les temps. L'objectif qui était visé dans le plan précédent est donc bien atteint.

Le service est également chargé de toutes les procédures d'achats (commandes, paiements des factures,...) et de marchés publics en synergie avec le directeur des ressources.

### ***En ce qui concerne l'aspect ressources matérielles :***

Le service assure la gestion, l'entretien et la distribution des moyens existants. Il gère également les infrastructures de la Zone de Police.

Quelques missions :

- Gestion du parc de véhicules (suivi des réparations, entretien, contrôle technique, nettoyage,...) ;
- Equipement individuel et de fonction (gestion des points de la masse d'habillement, commandes, distribution, stockage,...) ;
- Armement et matériel spécifique (gilet pare-balles, radio, matériel d'intervention et balisage, éthylomètre,...)
- Gestion des consommables (munitions, matériel de bureau, matériel et produit d'entretien, carte essence,..) ;
- Infrastructures (déménagement, entretien, dépannage et réparation de notre patrimoine, contacts avec les services travaux Mons pour les infrastructures louées,...) ;
- Courriers internes entre les différents services ou externes vers les institutions (Parquets, autres Zones, laboratoires, services fédéraux...) ;
- Gestion des assurances (dossiers sinistres, avenants,...) ;
- Appuis directs aux opérations (distribution de matériels lors de la permanence journalière ou lors d'opérations ponctuelles).

Le service travaille dans ces différents domaines en synergie avec le Conseiller en prévention dans le cadre de problèmes décelés au jour le jour ou sur base du plan de prévention quinquennal.

### LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ICT

Le service est responsable de la gestion et de l'organisation des systèmes informatiques et téléphoniques de la Zone de Police.

Afin de mener à bien ses missions, le service ICT travaille de manière intégrée. Il se structure comme suit :

- « Etude et Développement » participe essentiellement aux projets impliquant l'informatique ou la téléphonie ;
- « Help Desk » gère les inventaires du parc informatique et téléphonique ainsi que les incidents ;
- « Réseau et Téléphonie » assure la gestion des réseaux tant informatiques que téléphoniques ;
- « Systèmes fédéraux » assure l'intégration des systèmes informatiques de la Police intégrée au sein de la Police locale (ISLP, GALOP, FOCUS, ...).

Son objectif est de donner et d'entretenir les moyens ICT aux services opérationnels et d'appui.

On peut affirmer que les moyens mis à disposition permettent aujourd'hui aux différents services opérationnels d'exécuter leurs missions selon les 7 fonctionnalités de base de la Police locale.

De façon chiffrée, il s'agit :

- de 450 PC dont 330 sur le réseau ISLP et 120 sur le réseau administratif;
- de 430 écrans actifs ;
- de 260 Gsm dont 70 smartphones dont 18 focus ;
- de 18 tablettes (dont 8 focus) ;
- 7 PC embarqués ;
- de 281 postes téléphoniques fixes et 6 vidéophones.

Ainsi l'ensemble des collaborateurs a un accès au réseau de la Police intégrée ou à l'internet, soit directement, soit via l'usage de bornes partagées.

La Zone est engagée sur la voie consistant à donner un accès mobile aux applications opérationnelles (PC embarqués, tablettes,...) et compte continuer les efforts en ce sens.

### RESEARCH & DEVELOPMENT

Ce service a pour objectif de permettre à la Zone de Police de s'adapter et d'évoluer dans une société de plus en plus marquée par la technologie et ce, en mettant la technologie au service de l'organisation tout en préservant le niveau de sécurité nécessaire. A ce titre, ce service est chargé de rechercher et développer les systèmes appropriés en relation avec les nouveaux projets de la Zone. Ces projets s'inscrivent principalement dans les domaines ICT, transmission et caméras.

On peut citer à titre d'exemples : le réseau caméras interne et urbain, le projet bodycams, l'ANPR...



### 2.6.2.3 Management des processus

Le travail sur base de processus est une approche que la Zone n'a pas encore pu développer réellement faute de capacité disponible pour ce faire. Elle tend le plus souvent à travailler sur base de procédures que de processus à proprement parler.

Nous pouvons cependant citer quelques exemples de processus :

- le processus DMat pour la commande d'équipements ;
- le processus en matière de gestion d'événements ;
- le processus relatif aux privations de libertés judiciaires et administratives ;
- le processus relatif à la gestion des dotations en équipement pour chaque membre du personnel ;
- le processus relatif à la gestion des dossiers Collège et Conseil ;
- le processus Salduz ;
- le processus de gestion des saisies.

L'orientation pour l'avenir sera de travailler de façon transversale autant que possible et d'avoir un esprit analytique global.

## 2.7 Coopération

### 2.7.1 Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

#### LES PROTOCOLES D'ACCORD

	Date	Domaines d'accord	Autres parties	Implication
1	<u>12/05/2003</u> <i>Mis à jour :</i> <u>01/10/2014</u>	Répartition des tâches et appui mutuel entre les 2 services.	Police des Chemins de Fer (SPC) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	Interventions territorialisées, échange d'informations, appui mutuel, ...
2	<u>8/10/2003</u>	Alarme directe reliée au Centre de Veille Opérationnelle	AIG (Poste Mons)	Intervention de la Police en cas de déclenchement
3	<u>17/02/2004</u>	Cellule d'enquête spéciale (CESAM) en cas d'événement Judiciaire majeur. (Permet d'engager des membres de différents SER dans une cellule d'enquête non permanente)	Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; Police judiciaire fédérale (PJF) ;  Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	En fonction de l'ampleur de l'événement, la Zone de Police doit fournir :  -50% de l'effectif SER si celui-ci se déroule sur la Zone  -25% de l'effectif SER si celui-ci se déroule sur une autre Zone de Police.

				Les moyens humains et matériels supplémentaires sont à charge des Zones de Police.
4	<u>6/05/2004</u>	Protocole arrondissemental d'accord	Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; WPR Hainaut ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention en appui de la WPR sur le territoire autoroutier traversant leur Zone ;</li> <li>- Appui de la WPR par une équipe SER ou autre équipe judiciaire pour des faits survenus sur le territoire de la WPR et sur le ressort de la ZP ;</li> <li>- Mise à disposition des chambres de sûreté, hors heures et jours ouvrables aux équipes d'intervention de la WPR ;</li> <li>- Mise à disposition, aux équipes WPR, pendant les heures d'ouverture, des installations du Commissariat central pour procéder aux devoirs divers ;</li> <li>- Assurer les déviations, en cas de fermetures ou déviations d'autoroute ou RN ;</li> <li>- Procéder au constat et devoirs en cas de souci d'intégrité et impartialité lors d'un accident impliquant un véhicule WPR ;</li> <li>- Possibilité d'appel au SAPV en cas d'accidents ou faits de criminalité grave sur le territoire WPR.</li> </ul>
5	<u>07/06/2004</u>	Carrefour d'Information Arrondissemental (MFO6-MFO3)	Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; Police judiciaire fédérale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détachement d'un inspecteur principal ;</li> <li>Transmission des comptes-rendus</li> </ul>

			(PJF) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA) ; Carrefour d'Information Arrondissementale (CIA) ;  La Ville de Mons, Silly, Saint-Ghislain, Braine-Le-Comte, Dour, La Louvière ; Parquet de Mons.	d'intervention.
6	<u>09/2005</u> <u>Mis à jour :</u> <u>01/12/2014</u>	Répartition des missions de Police judiciaire entre la PJF et la Police locale	Parquet ; Juges d'instruction ; Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF) ; Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	Protocole d'accord dans le cadre d'une légère modification de la répartition des tâches prévue à la Circulaire du Parquet de Mons N° A 60/6-5-c du 22/01/2003 et de se mettre à jour par rapport à de nouvelles législations et circulaires.
7	<u>06/2006</u>	Accident de roulage avec véhicule de service	Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF) ; Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	Protocole d'accord relatif à la procédure à suivre en cas d'accident de roulage avec un véhicule de service sur le territoire de l'arrondissement judiciaire de Mons.
8	<u>25/10/2006</u>	Personnes signalées en BNG	AIG.	Lorsqu'une personne signalée en BNG se présente à l'AIG, les services de police de Mons-Quévy doivent prendre en charge des devoirs inhérents au signalement BNG.
9	<u>Octobre 2008</u>	Contrôles routiers en vue du respect de l'ADR (marchandises dangereuses)	SPF Mobilité et Transport.	La zone effectue un certain nombre de contrôles routiers en partenariat avec le SPF Transport.
10	<u>01/04/2009</u>	Protocole d'accord d'appui mutuel avec le Shape	Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA) ; Shape ; Parquet.	Mise en place de procédures d'assistance mutuelle.

11	<u>12/05/2009</u>	Protocole relatif au fonctionnement des Bureaux d'Assistance aux victimes de l'Arrondissement de Mons	Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA) ; Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons.	Schéma réactionnel identique à toutes les Zones de Police d'arrondissement judiciaire de Mons dans le cadre du fonctionnement des bureaux d'assistance aux victimes.
12	<u>01/09/2009</u>	Accès ISLP	Carrefour d'Information Arrondissementale (CIA) ; Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA) ; Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF).	Protocole visant à permettre au CIA l'accès au système informatique des Polices locales.
13	<u>02/02/2011</u>	Mise à disposition des chambres de sûreté au sein de l'Arrondissement judiciaire de Mons	Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons (sauf la ZP de La Louvière ; DAH Hainaut ; Police des Chemins de Fer (SPC) ; Shape ; Police de la Navigation (SPN Sud) ; Police judiciaire fédérale (PJF) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	Mise à disposition des installations pour le placement des personnes en chambre de sûreté.
14	<u>10/05/2011</u>	Téléphonie judiciaire	Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA) ; Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons ; Parquet de Mons.	Directives en matière de traitement de la téléphonie judiciaire du point de vue de l'analyse technique des GSM, smartphones et cartes SIM, du point de vue des observations téléphoniques et des écoutes sur téléphones, cabines, GSM, smartphones.

15	<u>18/07/2012</u>	Rapportage 24h CIA	Police Judiciaire Fédérale de l'Arrondissement (PJF) ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA) ; Zone de Police de Mons-Quévy.	Transmission automatique vers CIA des données ISLP des dernières 24h et la mise en place d'un programme d'exploitation portal.
16	<u>01/01/2013</u>	Protocole d'accord relatif à la diffusion d'informations routières	DGA; DAH; DAO; SPC; CGO; SPW; Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Mons	Procédure mise en place dans le cadre de la transmission et de la gestion des informations non-prévisibles et/ou inopinées relatives aux difficultés de circulation en Région wallonne
17	<u>11/03/2013</u>	Situation de grève à la prison de Mons	Etablissement pénitentiaire de Mons ; La Ville de Mons ;  Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	Protocole à suivre en cas de situation de grève à la prison.  La Zone assure un contact permanent avec la direction de la prison de Mons et l'autorité communale. Elle veille à la sécurité extérieure de la prison et constate les infractions commises au sein et aux abords de celle-ci pendant toute la durée du conflit.  Lorsque le nombre d'agent non-grévistes ne permet plus de garantir la sécurité, la Zone s'engage également à compléter l'effectif.
18	<u>02/04/2013</u>	Drogues au sein de l'établissement pénitentiaire de Mons	Zone de Police de Mons-Quévy ; Le Parquet de Mons ; Etablissement pénitentiaire de Mons ; Appui canin de la Police Fédérale ;	La Zone s'engage à fournir un cadre moyen ou un officier afin d'assurer la responsabilité opérationnelle et la coordination de l'action.  Elle est responsable de la

			Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	<p>planification, préparation et coordination des actions.</p> <p>Elle prend également en charge les suites d'enquête pour toute interpellation de type Salduz IV.</p> <p>Elle met à disposition du personnel CIK le matériel informatique et l'infrastructure nécessaires et transmet les résultats de chaque opération ainsi que l'effectif engagé.</p>
19	<u>26/06/14</u> <u>+avenant</u> <u>14/02/19</u>	Accord de coopération pour le traitement des infractions routières constatées par des appareils numériques	WPR Namur	Quota maximum fixé à 50.000 constats/an.
20	<u>04/10/16</u>	Mise à disposition du complexe cellulaire de la ZP	ZP Hauts-Pays ZP Sylle et Dendre PJF	
21	<u>13/01/17</u>	Mise en place d'une chambre d'écoute au sein de la Zone	DGJ	
22	<u>06/09/17</u>	Convention de collaboration	ASBL « Un pass dans l'impasse »	Prise en charge des suicidaires après une tentative de suicide.
23	<u>Juin 2017</u> <u>Mis à jour</u> <u>2019</u>	Protocole d'accord relatif à la collaboration en matière de mariages forcés.	ASBL « Violences Mariages Forcés » ; CPAS Mons ; Parquet de Mons.	Modalités de collaboration dans la prise en charge des victimes de violences liées à l'honneur et aux mariages forcés.
24	<u>30/03/18</u>	UAS – Protocole d'accord	ZP Boraine	Rôle de garde entre les 2 UAS.
25	<u>14/05/18</u>	Charte du collectif « A Mons on respecte mon orientation sexuelle »	CPAS ; Associations ; Planning familial.	Création d'un réseau et sensibilisation.
26	<u>01/10/18</u>	Protocole visant à harmoniser et coordonner l'Alerte de Police et l'Alerte de frontière pour l'ensemble des services de Police du Hainaut.	DirCo ; Procureur du Roi ; Procureur Général ;L'ensemble des services de police du	Reprend également l'ancien « SPIDER WEB » (01/07/2005).

			Hainaut.	
27	<u>En cours</u> <u>pour</u> <u>signature</u>	Collaboration entre le DVI et les services d'assistance policière aux victimes.	DVI ; SAPV.	Formation ad hoc du SAPV ; Appui du SAPV selon les missions.

#### LES RESEAUX ET ACTIVITES DIVERS

	Qui	Réseaux	Fonction	Implication
1	Zone de Police	Francopol	Membre	En fonction des nécessités : réunions, organisation de séminaires.
2	Zone de Police	Union des Villes et des Communes	Membre	
3	Directeur des Opérations	Sous-commission de « Police administrative » de la CPPL	Membre de la sous-commission	Groupe de travail au niveau fédéral pour permettre la mise au point de textes législatifs ou circulaires ministérielles à propos de thématiques particulières dans les domaines de la Police administrative.
4	Divers membres de la Police de Mons-Quévy	Académie Provinciale de Police du Hainaut (APPH)	Chargés de cours	
5	Chef de Corps Zone de Police	Réseau Intersection « Pacte d'amitié entre la ZP et la Régie de Police Sainte Thérèse de Blainville »	Partie prenante	Protocole d'accord avec la ville de Sainte Thérèse de Blainville.  Echange en matière de community policing (stages).



6	Chef de Corps	Taser	Président de la commission Taser.	Zone pilote.
---	---------------	-------	-----------------------------------	--------------

## 2.7.2 Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

	Dates	Protocoles	Autres partis	Implication
1	<u>01/2004</u>	Collaboration dans le domaine de l'échange d'informations	TEC HAINAUT ; Zones de Police de l'Arrondissement Judiciaire de Mons ; Direction Coordination de l'Arrondissement (DCA).	Transmission d'informations dans les domaines de circulation et de criminalité.
2	<u>11/02/2004</u>	Environnement	La Ville ; Police de l'environnement régionale (Ministère de la Région Wallonne).	Collaboration dans les domaines liés à la gestion des établissements classés ou non, dans la gestion de l'air, des déchets et de l'eau.
3	<u>24/11/2004</u>	Contrat de sécurité et de prévention	Villes de Mons et de Quévy.	Convention partenariat avec la Ville de Mons afin d'étendre l'offre de service de l'équipe de sécurisation des logements à toute la Zone de Police Mons/Quévy.
4	<u>25/03/2005</u>	Collaboration dans le domaine du logement public	Immobilière sociale « Toit et moi ».	Charte établissant les bases du partenariat afin de favoriser l'accès et le maintien dans un

				logement public ou assimilé dans les conditions les plus satisfaisantes possible.
5	<u>02/2010</u>	Convention de partenariat relative aux Gardiens de la Paix	Ville de Mons.	Les Gardiens de la Paix ne peuvent être recrutés qu'après avis du Chef de Corps de la Zone de Police de Mons-Quévy ;  Transmission des informations utiles au dispatching (événements, évolution de la criminalité ou nuisances sociales,...) des Gardiens de la Paix lors des réunions mensuelles.
6	<u>13/04/2012</u>	Soutien et suivi psychologique des membres du personnel	La Province du Hainaut	Possibilité de solliciter l'A.P.I. (Appui Psychologique aux Intervenants) afin d'assurer le soutien psychologique des intervenants confrontés à des événements traumatiques dans le cadre de leur mission.  Convention de collaboration annuelle.
7	<u>06/2012</u>	Données cartographiques ferroviaires	Infrabel.	Mise à disposition des données cartographiques du réseau ferroviaire belge.

## 2.8 Synthèse de l'affectation de la capacité

Comme exposé tout au long de ce chapitre, la Zone de Police dispose d'une capacité suffisante pour satisfaire aux normes visant à assurer les 7 fonctionnalités de base sauf pour la circulation où la norme est presque atteinte (- 1 personne).

A côté de cela en 2018, la Zone a fourni 8048 heures dans le cadre de la MFO2 et comptait 6 personnes détachées au CIC.

En 2019, la Zone a connu l'arrivée de nouveaux mandataires politiques avec pour effet, de nouvelles missions notamment en matière de sécurisation sur le territoire de la Zone.

La Zone a opté pour un fonctionnement intégré quotidien des priorités du plan zonal. En effet, nous considérons que celles-ci constituent une attention de tous les instants et souhaitons que les phénomènes de la Zone soient abordés de façon multidisciplinaire. Cette façon de faire nous permet une certaine flexibilité et le développement d'une approche sous différents angles.

## Chapitre 3 Les objectifs stratégiques



Zone de Police Mons-Quévy  
Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025

### 3.1 Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

#### 3.1.1 Objectifs stratégiques 2014-2017

Lors du plan zonal 2014 – 2017, le Conseil Zonal de Sécurité avait retenu les phénomènes prioritaires suivants :

- ✓ Les atteintes à l'intégrité physique ;
- ✓ Les nuisances sociétales ;
- ✓ Le trafic de stupéfiants avec une attention particulière au deal envers les mineurs ;
- ✓ Les vols qualifiés dans les bâtiments ;
- ✓ Les accidents avec lésions corporelles.

En marge de ces priorités, certains phénomènes recevaient une attention particulière :

- ✓ L'homophobie ;
- ✓ Les mariages forcés ;
- ✓ Le radicalisme-terrorisme ;
- ✓ La lutte contre les groupes d'auteurs polycriminels – sanctuaires

### 3.1.2 Evaluation

Priorités externes	
1. Atteintes à l'intégrité physique	
Objectif	Contribuer à la lutte contre toutes les formes de violences à l'encontre des personnes que ces violences soient commises dans la cellule familiale ou dans l'espace public.
Analyse	
1.1. Atteintes l'intégrité physique <sup>29</sup> (Hors Vifa <sup>30</sup> )	
<b>Faits repris dans le phénomène</b>	Attentats à la pudeur, coups – blessures et bagarres, meurtres, viols, vols avec violence ou menace et extorsion, car-jacking, home-jacking, vols à main armée, vols à l'arraché et toute autre forme de violence physique.
<b>Analyse</b>	<p>Bien que 2017 est marquée par une légère hausse du phénomène (+2,7%), entre 2014 et 2018, la Zone enregistre une diminution pour atteindre -54 faits (soit - 5,4%) fin 2018 par rapport à l'année précédente.</p> <p>Néanmoins, en considérant les données arrêtées au 31/08/19, nous remarquons que celles-ci marquent une hausse de +84 faits, soit +13% par rapport à la même période en 2018.</p> <p>Les faits marqués par cette hausse sont les vols avec violence (+47 faits, soit +44%), les coups et blessures (+26 faits, soit +6%) ainsi que les vols à l'arraché (+18 faits, soit +40%).</p> <p>L'hypercentre de Mons, qui concentre un certain nombre de festivités et d'attractivité, est la Zone la plus touchée par l'ensemble des faits d'atteintes à l'intégrité physique.</p>

<sup>29</sup> Annexe 9 Scanning des atteintes à l'intégrité physique (Hors Vifa) – Clôture des chiffres au 31/08/19

<sup>30</sup> VIFA = Violences Intra Familiales

1.2. Violences Intra Familiales <sup>31</sup>	
<b>Faits repris dans le phénomène</b>	Ce phénomène reprend toutes les formes de violence sexuelle, physique, économique et psychique se produisant dans la sphère familiale.
<b>Méthodologie</b>	Le Service d'Aide Policière aux Victimes (SAPV), est chargé de la détection et du suivi des violences intrafamiliales sur base de l'analyse des interventions. Le SAPV pilote le suivi policier.  Le suivi se fera soit par un contact, soit par une revisite par le SAPV et/ou par l'inspecteur de quartier.
<b>Analyse</b>	Le relevé des appels concernant des violences intra familiales montre une augmentation de ceux-ci entre 2016 et 2018.  Au mois de juin 2019, nous enregistrons moins d'appels par rapport à l'année précédente. Néanmoins, ce chiffre est à prendre avec précaution car il dépend également de l'avancement du traitement des interventions par le SAPV.
2. Nuisances sociétales <sup>32</sup>	
Objectifs	Détecter les nuisances, les réduire et ainsi, améliorer le sentiment de bien-être, de qualité de vie et de propreté sur la Zone.
Analyse	
2.1. Incivilités <sup>33</sup>	
<b>Données reprises dans le phénomène</b>	- Les PV de sanctions administratives et communales relevés par les services de Police.  - Les dépôts détectés et PV dressés par la cellule mixte

<sup>31</sup> Annexe 10: Analyse Violences Intra familiales – Clôture des chiffres au 30/06/19

<sup>32</sup> Les chiffrés liés aux nuisances sociétales sont plus le témoignage d'un indicateur d'activité

<sup>33</sup> Annexe2: Scanning des incivilités – Clôture des chiffres au 31/08/19



<p><b>Analyse</b></p>	<p><u>1. Activité policière</u></p> <p>Le 14 juillet 2015, un nouveau règlement a été adopté par le Conseil communal de la ville de Mons lequel reprend les infractions liées aux stationnements et les infractions environnementales. A Quévy, le règlement général de Police a été adopté le 20 mars 2019.</p> <p>En 2016, on commence à constater la répercussion du nouveau règlement avec une hausse des PV enregistrés de 25% pour l'ensemble des sanctions administratives communales.</p> <p>Fin 2017, on constate une réelle explosion des chiffres qui continuent d'augmenter en 2018 et 2019.</p> <p>Au 31/08/2019, les sanctions relatives à la circulation représentent 66% du total des PV des sanctions administratives communales enregistrés. Néanmoins, celles-ci marquent une diminution de 13% par rapport à la même période de l'année précédente.</p> <p>Notons, par contre, la hausse des infractions relatives aux ordonnances réglementant la consommation d'alcool sur la voie publique : +371 PV au 31/08/2019.</p> <p><u>2. Activités de la cellule mixte (Ville et Police)</u></p> <p>Les divers contrôles et opérations menés par la cellule mixte ont permis de détecter 39.400 dépôts clandestins, sacs non conformes ou encore des dépôts en-dehors des heures prescrites et de dresser 912 PV (dont 246 rédigés par l'équipe Police de la cellule).</p> <p>De plus, 1.228 avertissements/rappels ont été distribués.</p>
<p>2.2. Fraudes sociales<sup>34</sup></p>	
<p><b>Faits repris dans le phénomène</b></p>	<p>Les infractions en la matière initialisent un procès-verbal en fonction des indices de prévention 13<sup>35</sup> et 69<sup>36</sup>.</p>

<sup>34</sup> Annexe11 : Scanning des fraudes sociales – Clôture des chiffres au 31/08/19

<sup>35</sup> Indice 13 = PV rédigés pour toutes les personnes radiées de leur lieu de résidence et qui ne sont plus en ordre d'adresse.

<sup>36</sup> Indice 69 = Travail non déclaré, travail frauduleux, usage de faux, non-respect de la réglementation en matière de rémunération et d'avantages patrimoniaux assimilables, infractions relatives au code des impôts sur les revenus, etc.

<b>Méthodologie</b>	Agir préventivement (via une sensibilisation, des personnes de référence, etc.) mais également de manière répressive (via les PV, un travail sur les suspects, sur les bâtiments et marchands de sommeil, etc). Les fraudes sociales sont principalement détectées par les services de proximité.
<b>Analyse</b>	On constate une diminution des PV enregistrés depuis 2016. Cette diminution se fait ressentir pour l'ensemble des infractions liées à l'indice 13 (concerne les obligations en matière de registre de population, carte d'identité,...). Par contre, au 31/08/2019, la tendance s'inverse car on observe une hausse des infractions liées à l'indice 13 et une diminution de celles liés à l'indice 69.
2.3. Etablissements à risque	
<b>Faits repris dans le phénomène</b>	Etablissements (magasins de jour, de nuit : DVD Shop, librairies, restaurant, cafés, discothèques,...) pour lesquels nous recevons des plaintes de riverains et ceux qui sont en infraction par rapport aux différentes législations qui les concernent.
<b>Méthodologie</b>	Ce travail est organisé avec de nombreux partenaires (AFSCA, SPF Santé Publique, ORES, Douanes, Inspection Spéciale des Impôts, Région Wallonne, la Ville : Service urbanisme, Service environnement, Service des affaires économiques, etc.) dans le but d'acquérir une meilleure expertise dans certains domaines ( <u>Par exemple</u> : l'urbanisme, les infractions au Décret Lutgen, aux interdictions de fumer dans les lieux fermés et accessibles au public,...)
<b>Analyse</b>	<p>Au début de la mise en place du plan d'action, celui-ci a engendré de bons résultats :</p> <p>2014 : 581 contrôles  2015 : 286 contrôles  2016 : 102 contrôles  2017 : 73 contrôles  2018 : 72 contrôles</p> <p>En 2019, un nouveau pilote a été affecté au projet. A l'heure actuelle, 82 établissements ont pu être contrôlés.</p>

### 3. Trafic de stupéfiants<sup>37</sup>

#### Objectifs

- Contre la consommation, la détention et la vente de stupéfiants ;
- Contre la vente d'alcool aux mineurs et la consommation d'alcool par les mineurs ;
- Contre la vente de tabac aux mineurs.

#### Méthodologie

Objectif intégralement piloté par le service d'Enquêtes et de Recherche.

Mise en place des opérations Ducobu<sup>38</sup> en synergie avec la section Stupéfiants

Nous bénéficions également d'une présence opérationnelle régulière de la section Jeunesse sur le terrain, entre autre pour des contrôles établissements (présence de mineurs, vente d'alcool aux mineurs, ...).

#### Analyse

##### 3.1 Nombre de PV Stupéfiants rédigés

En 2018 : 291 PV

Au 30 septembre 2019 : 592.

Notons que depuis janvier 2019, les PUMAS sont actives et travaillent également sur le phénomène.

##### 3.2. Concernant particulièrement les mineurs

Opérations DUCOBU :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Opération de contrôle		9	5	6	4	5
PV (suite aux opérations Ducobu)		45	26	21	11	

PV stupéfiants impliquant des mineurs (hors opération DUCOBU) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
59	33	19	29	16	57

<sup>37</sup> Les chiffres liés aux trafics de stupéfiants sont plus le témoignage d'un indicateur d'activité

<sup>38</sup> Ducobu = Opérations stupéfiants menées aux abords des écoles visant le deal envers les mineurs

4. Vols qualifiés dans les bâtiments <sup>39</sup>	
Objectif	Contenir, voire diminuer le phénomène
Faits repris dans le phénomène	Toutes les destinations de lieux à l'intérieur desquelles un vol qualifié a été commis (habitations, commerces, bâtiments publics ou privés, ...).
Analyse	
<p>Les vols qualifiés ont évolué positivement tout au long des années en enregistrant, à chaque fois, une baisse des chiffres par rapport à l'année précédente.</p> <p>Pour cela, lors de la prolongation de Plan Zonal de Sécurité (pour les années 2018 et 2019), il a été décidé de descendre cette priorité en point d'attention.</p> <p>En considérant les chiffres enregistrés au 31/08/19, nous constatons que ceux-ci continuent à décroître avec -41 faits, soit -5% par rapport à la même période 2018.</p> <p>Néanmoins, pour cette année, si on se concentre sur les vols dans les habitations, on remarque que la Zone enregistre une hausse de +67 vols, soit +15%.au 31/08/19.</p>	
5. Accidents avec lésions corporelles <sup>40</sup>	
Objectifs	Maîtriser le phénomène et si possible, diminuer le nombre d'accidents avec lésions corporelles sur le territoire du ressort de la Zone de Police.
Faits repris dans le phénomène	Les accidents avec lésions corporelles reprennent les accidents avec blessés légers et graves ainsi que les accidents avec mort d'homme.
Analyse	
<p>A l'exception de 2015 qui est marquée par une hausse de 20 accidents avec lésions corporelles sur le territoire, les autres années affichent une diminution de ceux-ci.</p> <p>Au 31/08/19, on note une légère hausse avec 2 accidents de plus par rapport à la même période 2018.</p> <p>En ce qui concerne le nombre de victimes, celui-ci est à la hausse également au 31/08/19. On enregistre 19 blessés de plus tandis qu'il y a un accident mortel de moins.</p>	

<sup>39</sup> Annexe12: Scanning des vols qualifiés – Clôture des chiffres au 31/08/19

## Points d'attention externes

### 1. Homophobie

Objectif

Maitriser, voire diminuer le phénomène

Faits repris dans le phénomène

Tous les actes de violences physiques ou mentales à l'encontre de personnes dont les préférences amoureuses ou sexuelles concernent des individus de même sexe.

#### Méthodologie - Analyse

Depuis la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie en 2012, le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) continue de s'impliquer afin de lutter au mieux contre le phénomène.

Le SAPV s'investit également par différentes actions et collabore avec différents partenaires.

Parmi ses collaborations, le SAPV compte :

- les partenaires impliqués dans le projet AMORMOS : collaboration par rapport aux diverses activités à mettre en place durant la quinzaine de sensibilisation « A Mons, on respecte mon orientation sexuelle » ;
- le centre interfédéral de l'égalité des chances : collaboration dans les dossiers de discrimination dont l'homophobie. L'objectif est, ici, d'améliorer la prise en charge des victimes.

En regard de tout cela, le SAPV participe également à différentes actions en vue d'informer sur son rôle dans la prise en charge des victimes d'agression à caractère homophobe.

D'un point de vue plus statistique, en raison d'un chiffre noir important, il est difficile de réaliser un relevé exact du nombre de faits d'homophobie sur notre Zone. Néanmoins, nous avons pu relever les données suivantes :

	2014	2015	2016	2017	2018	31-08-2019
<b>PV enregistrés</b>	7	7	3	7	5	4

### 2. Mariages forcés – Violences liées à l'honneur

Objectif

Contribuer à la lutte contre les mariages forcés

Faits repris dans le phénomène

Mariages forcés, faits de violences liées à l'honneur, conjugales et intrafamiliales

## Méthodologie

### Rôle du SAPV:

- Aider à la détection des critères de dangerosité ;
- Assister la victime lors de son audition ;
- Placer la victime en sécurité après sa déposition car il sera dangereux pour elle de réintégrer le milieu familial. La victime de violence liée à l'honneur fait en effet l'objet de menaces, de pressions pouvant conduire jusqu'au crime d'honneur ou au retour au pays.

Dans le cadre de ce phénomène, le SAPV apporte une attention toute particulière aux violences liées à l'honneur, aux violences conjugales et intrafamiliales.

Le SAPV entreprend diverses actions dans le but de promouvoir la lutte contre les mariages forcés et d'informer sur l'aide qui peut être apportée.

Le SAPV entretient d'étroites collaborations avec d'autres services et organisations :

- Equipe pluridisciplinaire grâce à plusieurs collaborations (Parquet, CPAS, Service prévention, etc) ;
- Réseau interne Zone (SER et Proxi) pour le travail des enquêtes relatives à la problématique;
- L'ASBL "Violences mariages forcés » (Signature d'un protocole d'accord afin de prendre en charge au mieux les victimes de violences liées à l'honneur).
- Etablissements scolaires de la région.

Grâce au travail entrepris jusqu'à présent, Mons et la Zone de Police de Mons Quévy ont acquis une certaine notoriété à ce sujet.

## 3. Radicalisme - Terrorisme

### Objectif

Mise en œuvre du projet COPPRA

### Faits repris dans le phénomène

Toute situation suspecte qui pourrait devenir une infraction à caractère radical ou terroriste

## Méthodologie - Analyse

Sensibiliser et former le personnel via la formation COPPRA (8h de formation par personne). Celle-ci concerne l'ensemble du personnel du cadre opérationnel.

Détection de toute situation suspecte qui pourrait prévenir toute infraction à caractère radical ou terroriste via la rédaction de RIR (Rapport d'information).

Depuis la hausse de la menace terroriste, nous notons une hausse constante dans la rédaction du nombre de RIR. En 2016, la Zone rédigeait 498 RIR dont 32% équivalaient à des RIR à caractère radical.

Pour cela, lors de la prolongation de Plan Zonal de Sécurité (pour les années 2018 et 2019), il a été décidé de faire monter ce point d'attention en priorité.

Au 31/08/19, le nombre de RIR à caractère radical ne représente plus que 4,7% du nombre total de RIR.

	2014	2015	2016	2017	2018	31-08-2019
# RIR	322	523	498	371	379	421
# RIR sûreté de l'Etat	27	102	159	66	24	20

#### 4. Lutte contre les groupes d'auteurs polycriminels - sanctuaires

Objectif	Continuation d'un projet initié en 2013 sur base d'une réflexion initiée en collaboration avec les parties fédérales.
----------	---

Faits repris dans le phénomène	Suivi du dossier Clos des Hirondelles sous deux volets, le volet judiciaire et le volet administratif.
--------------------------------	--

#### Méthodologie – Etat de la situation

##### Situation de départ - 24/03/2014:

- 23 caravanes occupées sur le site;
- 50 personnes sont domiciliées sur le site;
- 2 personnes ont leur résidence effective sur place sans y être domiciliées.

**En avril 2014:** courrier de mise en demeure envoyé aux habitants du Clos afin de quitter les lieux pour le 30 juin 2014.

**Le 24 juin 2014:** opération de contrôle de grande ampleur qui visait essentiellement le volet urbanisme et le contrôle des compteurs électriques (pour les raccordements frauduleux).

##### Résultat de l'opération:

- 15 PV en matière d'urbanisme (pour des constructions non conformes de type chalet, clôtures, etc) dressés par l'urbanisme de la ville. Le Parquet s'en saisit et 18 apostilles sont adressées pour audition des personnes en cause;
- Plus de la moitié des compteurs électriques sont coupés (par les services anti-fraude d'ORES) suite à des raccordements frauduleux.

**Courant juillet:** initiation d'un dossier d'expulsion qui a fait l'objet d'une procédure en justice de Paix qui a finalement donné raison aux occupants du site. Néanmoins, de nombreuses personnes avaient déjà quitté les lieux.

##### Situation au 01/03/2017:

- Il reste 3 caravanes occupées sur les 23 du départ;
- 3 personnes sont encore domiciliées sur le site par rapport à 50 au départ.

**Situation au 31/12/2018:** La situation est réglée. Il n'y a plus aucune caravane et le terrain est mis en vente.

## 3.2 Les objectifs stratégiques 2020-2025

### 3.2.1 Synthèse de l'argumentation

Pour définir nos priorités pour le Plan Zonal de Sécurité 2020-2025, nous nous sommes basés : sur les priorités des autorités, sur le Plan National de Sécurité 2016-2019, sur les statistiques 2018 et 2019 de la Zone, sur le moniteur de sécurité, sur le plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP) ainsi que sur le plan stratégique transversal (PST). Les priorités retenues sont les suivantes :

Priorités retenues	Pourquoi ?	Tendance au sein de la Zone
Les atteintes à l'intégrité physique <sup>41e</sup>	<p>PNS 2016 – 2019</p> <p>PZS 2014 – 2017 (prolongé 2019) : atteintes à l'intégrité physique sur la voie publique et les lieux publics</p> <p>Note de politique criminelle du Parquet (avril 2013)</p> <p>Autorités administratives (Mons et Quévy).</p> <p>Statistiques zonales.</p> <p>Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).</p>	<p>En 2018 : baisse de 5,4%.</p> <p><b>Mais</b> au 31/08/19, la Zone enregistre une <b>hausse de 13%</b> par rapport à la même période en 2018 notamment pour les vols avec violence, les vols à l'arraché et les coups et blessures.</p> <p>L'hypercentre montois est l'endroit le plus touché sur la Zone.</p>
<p>Trafic des stupéfiants</p> <p>→avec en plus, une attention particulière au deal envers les mineurs</p>	<p>PNS 2016-2019</p> <p>PZS 2014 – 2017 : les stupéfiants de façon générale et aux abords des écoles</p> <p>Réunion avec les magistrates Zone du 02/10/18.</p> <p>Autorités administratives (Mons et Quévy).</p> <p>Image de la criminalité zonale.</p> <p>Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).</p>	<p>Difficulté de se rendre compte de la situation réelle car les chiffres sont surtout des indicateurs du travail policier mais cette problématique est réelle sur le territoire de la Zone.</p> <p>Notons en 2019 : une augmentation du nombre de PV impliquant des mineurs.</p> <p><i>Précisons également le travail des PUMAS qui contribue à maîtriser ce phénomène a également débuté en 2019.</i></p>
Nuisances sociétales <sup>42et43</sup>	PNS 2016 – 2019	Les chiffres en la matière sont des

<sup>41</sup> Notons que lorsque nous traiterons ce phénomène, nous ferons une distinction entre les faits d'atteintes à l'intégrité physique sur la voie publique et dans les lieux publics et les violences intrafamiliales.

<sup>42</sup> En ce qui concerne les nuisances sociétales, nous retiendrons les incivilités, l'environnement, le bien-être animal, la fraude sociale et les établissements à risques.



	<p>PZS 2014-2017</p> <p>Programme de législature 2018-2024 de Mons.</p> <p>Déclaration de politique générale 2019-2024 de Quévry.</p> <p>Moniteur de sécurité.</p> <p>Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).</p> <p>Plan Stratégique Transversal (PST).</p>	<p>indicateurs d'activité qui ne permettent pas une vision précise de la situation mais qui démontrent cependant l'importance du phénomène.</p>
Sécurité routière <sup>44</sup>	<p>PNS 2016 – 2019</p> <p>PZS 2014 – 2017</p> <p>Programme de législature 2018-2024 de Mons.</p> <p>Déclaration de politique générale 2019-2024 de Quévry.</p> <p>Moniteur de sécurité.</p> <p>Plan Stratégique Transversal (PST).</p> <p>Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP).</p>	<p>Au 31/08/19 : légère hausse des accidents (+2) par rapport à la même période en 2018.</p> <p>Notons une hausse du nombre de blessés (+19).</p>

La Zone de Police a également retenu **les points d'attention** suivants :

<u>Points d'attention</u>	<u>Origines</u>	<u>Tendance au sein de la Zone</u>
<b>Radicalisme-terrorisme</b>	<p>PNS 2016-2019</p> <p>Autorité administrative</p> <p>Plan Stratégique Transversal (PST).</p>	<p>Les RIR à caractère radicalx représentaient 36% des RIR en 2016 contre 4,7% en 2019.</p> <p>La Zone est cependant convaincue qu'il faut garder une attention continue et suivre ce phénomène.</p>
<p><b>Criminalité contre les biens :</b></p> <p><b>→ Vols qualifiés dans les bâtiments dont notamment les habitations.</b></p>	<p>Autorités administratives</p> <p>Moniteur de sécurité (en 5<sup>ème</sup> position : « les cambriolages »)</p> <p>Statistiques zonales au 31/08/19 notamment en ce qui concerne les habitations.</p> <p>Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).</p>	<p>En 2019 : diminution du phénomène global mais augmentation de 15,5% (+67) des vols qualifiés dans les habitations.</p> <p>Nous souhaitons donc en faire un point d'attention.</p>
<p><b>Vols simples</b></p> <p><i>= vols à la tire, vols à l'étalage, vols de</i></p>	<p>Bourgmestre de Mons.</p> <p>Statistiques zonales.</p>	<p>En 2019 : augmentation générale pour les vols simples dont notamment les vols à la tire</p>

<sup>43</sup> Voir annexe 2, 11 pour les statistiques des incivilités, des fraudes sociales.

<sup>44</sup> Sécurité routière en ce compris : l'alcool au volant, les comportements inadaptés, la vitesse excessive, le stationnement, les accidents avec lésions corporelles et la sécurité aux abords des écoles. Analyse statistique en annexe 3.

<i>vélos, vols domestiques et vols simples.</i>	Réunion avec les magistrates Zone du 02/10/19. Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).	(134,8%), les vols de vélos (+14,8%) et les vols à l'étalage (+10,5%). Nous souhaitons donc mettre cela en point d'attention.
<b>Criminalité liée aux véhicules</b>	Bourgmestre de Mons (sécurité publique). Statistiques zonales. Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).	En 2019 : hausse concernant les dégradations de véhicules (+25,2%) et les vols dans/sur véhicules (+6,9%). Compte tenu de ces résultats, ceci constitue un point d'attention.

Les thèmes suivants seront **abordés de façon transversale** c'est-à-dire dans le travail au quotidien et/ou au travers d'autres priorités / points d'attention :

<b>Egalité et Diversité</b>	
<i>But global = sensibiliser et assurer la qualité de la prise en charge des victimes.</i>	
<b>L'homophobie</b>	Projet initié fin 2012 : géré par notre service d'assistance policière aux victimes.  Participation à la campagne « A Mons on respecte mon orientation sexuelle ».Plusieurs personnes de référence au sein de la Zone.
<b>Les mariages forcés</b>	Projet initié en 2013 sous la responsabilité de notre service d'assistance policière aux victimes.  Protocole d'accord avec l'ASBL « Violences mariages forcés ».
<b>Egalité homme-femme</b>	Notre service d'assistance policière aux victimes est en contact avec le centre interfédéral pour l'égalité des chances.
<b>Coopération transfrontalière</b>	
Contacts privilégiés avec les collègues français dans le travail au quotidien (opérations communes, échanges...).	

Concernant son organisation interne, la Zone se fixe également **des objectifs et des points d'attention** :

Les objectifs de la Zone pour 2020-2025:

- 1) Politique de RH moderne et optimale : gestion humaine des ressources
- 2) Développement et optimisation des outils technologiques à disposition et réflexion générale en matière de sécurité.
- 3) Bien-être du personnel
- 4) Optimisation du flux judiciaire
- 5) Optimisation du développement durable
- 6) Développement de la communication interne et externe

Ceux-ci sont développés en fin de chapitre.

#### Les points d'attention de la Zone pour 2020-2025:

<u>Points d'attention</u>	<u>Pourquoi ?</u>
Egalité des chances entre les hommes et les femmes au sein des services de Police	Circulaire ministérielle GPI 74
Rébellion <sup>45</sup> : la Zone de Police se défend et défend son personnel.	Directive ministérielle relative à la protection du personnel policier  PR  Zone de Police
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91	Circulaire ministérielle GPI91  Plan quinquennal SIPP

#### 3.2.1.1 Contribution au plan national de sécurité 2016 – 2019

<u>PNS 2016 – 2019</u>	<u>PZS 2020– 2025</u> <u>Priorités</u>
Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme	Constitue un point d'attention
Trafic et traite des êtres humains	Les nuisances sociétales – volet fraudes sociales.
Trafic de stupéfiants	Trafic de stupéfiants
Fraude sociale et fiscale	Les nuisances sociétales – volet fraudes sociales et fiscales.
Cybercrime et Cybersecurity	Non repris en tant que tel mais la Zone veille à la formation du personnel pour permettre une 1 <sup>ère</sup> prise en charge et des constats de qualité. Formation JUD-CYBER-Online investigation Basic Agrément.
Criminalité violente , atteinte à l'intégrité personnelle et discrimination (violence intrafamiliale et violence	Les atteintes à l'intégrité physique

<sup>45</sup> Annexe 13: Rébellions – la Zone de Police Mons-Quévy se défend et défend son personnel

sexuelle sur les majeurs, abus sexuel sur des mineurs, coups et blessures, rebellions, attentats à la pudeur, vols avec violences et menaces, extorsions )	
Criminalité organisée contre les biens et trafics de biens illégaux (Bandes itinérantes et trafic illégal d'armes)	Point d'attention : vols qualifiés dans les bâtiments.
Environnement	Les nuisances sociétales (volet infractions environnementales).
Sécurité routière	Sécurité routière comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Alcool au volant ;</li> <li>✓ Vitesse excessive,</li> <li>✓ Comportement inadapté,</li> <li>✓ Stationnements ;</li> <li>✓ Sécurité aux abords des écoles,</li> <li>✓ Accidents avec lésions corporelles.</li> </ul>
Améliorer l'ordre public / Incivilités	Les nuisances sociétales – volet incivilités.
Corruption	Non repris car la Zone n'est pas concernée par ce thème.
Blanchiment	Non repris car la Zone n'est pas concernée par ce thème.
Bien-être animal	Les nuisances sociétales – volet bien-être animal.
Armes (régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant le 31 décembre)	Non repris – la Zone dispose d'un service armes qui gère et suit tous les dossiers en la matière.
PlanU (Mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)	Non repris au niveau Zone.
Coopération transfrontalière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralogiques,...) et avec West Vlaanderen	Abordé de façon transversale dans le travail quotidien.
Targetting	Non repris en tant que tel au sein de la Zone mais nous restons attentifs à ce sujet dans le travail quotidien.
Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires	Non repris en tant que tel mais bien présent dans le travail notamment lors de la gestion globale des événements et/ou de phénomènes en particulier.
Intégrité/diversité	Abordé de façon transversale dans le travail quotidien.
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91	Repris en point d'attention intraZone.

**En ce qui concerne les priorités organisationnelles**, la Zone s'inscrit dans les priorités du Plan National de la manière suivante :

- RH moderne et optimale : une gestion humaine des ressources :

- La politique RH de la Zone est orientée vers l'extérieur et vers l'intérieur en développant des normes de qualité et des outils de gestion modernes et humains.
- Attention au bien-être du personnel.
- Attention au volet formation afin qu'il soit adapté et performant.

- Développement- Optimisation des outils technologiques à disposition et réflexion générale sur la sécurité. La Zone est sur la voie de la concrétisation du concept de bureau mobile et vers la simplification administrative.

- Elle est à la recherche constante de nouvelles technologies qui peuvent être au service du travail quotidien que ce soit en matière de tâche pure ou de sécurité.
- Elle est attentive à la formation de son personnel pour être en phase avec une société en constante évolution technologique.

## 3.2.2 Les objectifs stratégiques

### 3.2.2.1 Zoom sur les 7 fonctionnalités

Comme signalé en fin de chapitre 2, la Zone de Police répond actuellement aux normes minimales de fonctionnement pour assurer les fonctionnalités de base sauf pour le service circulation. En voici un résumé :

<u>Fonctionnalités</u>	<u>Normes minimales</u>	<u>Situation de la Zone de Police<sup>46</sup></u>	<u>Objectif à poursuivre</u>
<b>Travail de quartier</b>	26 agents de quartier	42,9 agents de quartier en fonction	Objectif atteint
<b>Accueil</b>	12h de présence physique permanente au point central	24 heures sur 24 7 jours / 7	Objectif atteint
<b>Intervention</b>	1 équipe 24h/24 + 1 équipe de pointe 84h/semaine	Minimum 3 équipes 24h/24 +Equipes de pointe 32 h/semaine	Objectif atteint
<b>Assistance aux victimes</b>	1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence	3 collaborateurs Rôle de garde 24h/24	Objectif atteint
<b>Recherche et Enquête locale</b>	10% de l'effectif du cadre opérationnel (353 => 35,3)	36 opérationnels	Objectif atteint
<b>Maintien de l'ordre public</b>	1 officier de Police administrative joignable et rappelable en permanence	1 officier de Police administrative et 1 officier de Police judiciaire	Objectif atteint
<b>Circulation</b>	8% de la capacité de travail totale (32 pour une CND <sup>47</sup> de 405.3 au 31/08/19)	31 personnes : (28 opérationnels et 3 calogs)	Objectif presque atteint. 1 poste de CP a été ouvert pour ce service. Cela permettra d'atteindre la norme.

### 3.2.2.2 PRIORITES RETENUES – LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les principales priorités retenues sont :

<sup>46</sup> Situation de la Zone en Août 2019

<sup>47</sup> CND : Capacité Nette Disponible

## 1. LES ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

### Définition du phénomène

*Par atteintes à l'intégrité physique, il y a lieu d'entendre toute forme de violences physiques contre les personnes, que ces violences soient commises dans la cellule familiale ou dans l'espace public.*

*Sont donc pris en considération pour cette priorité les phénomènes suivants : vols avec violence ou menace et extorsion, car-jacking, home-jacking, vols à main armée, meurtres, enlèvements, coups – blessures et bagarres, violence, agressions, viols et toute autre forme de violence.*

**« Nous souhaitons contribuer à maîtriser voire diminuer les violences contre les personnes. »**

### **Leadership**

- ✓ Le Conseil Zonal de Sécurité est conscient d'une approche multidisciplinaire du phénomène. Il souhaite voir diminuer les atteintes à l'intégrité physique des personnes.

### **Stratégie et Politique**

- ✓ Bien distinguer les différentes formes d'atteintes à l'intégrité physique pour pouvoir apporter des pistes de solutions appropriées. Par exemple : voie publique, VIFA, etc.
- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité suivra le phénomène afin d'en avoir une image précise à tout moment sur la Zone de Police : auteurs potentiels, victimes, secteurs, émergence de certains faits et/ou particularités.
- ✓ Sur base de cette image, il s'agira d'aborder la problématique sous l'angle de la transversalité et/ou du partenariat c'est-à-dire de penser chaîne de sécurité afin d'agir selon un plan d'actions adapté.

### **Management des collaborateurs**

- ✓ Le travail des collaborateurs est imprégné du code de déontologie (traitement correct des victimes, écoute, empathie...).
- ✓ Conscientiser les collaborateurs au phénomène via les briefings, les bulletins de service.
- ✓ Engager le Service d'Enquêtes et de Recherches pour le traitement judiciaire approprié.
- ✓ Conscientiser les collaborateurs à la détection et à la récolte des informations et à la transmission de celles-ci.

### **Management des moyens**

- ✓ Mettre en œuvre un outil de mesure pertinent et efficace afin de détecter au plus vite les émergences du phénomène.
- ✓ Déterminer l'engagement des moyens nécessaires pour lutter contre le phénomène.

### **Management des processus**

- ✓ Etablir des constats de qualité.
- ✓ Mettre en place un monitoring capable d'assurer un suivi du phénomène.
- ✓ Structurer la transmission d'informations au Parquet pour lui permettre une réponse la plus appropriée.

### **Les partenaires**

- ✓ Tous les services de la Zone de Police.
- ✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.
- ✓ Les services de la Police fédérale (CIA, PJF).
- ✓ Le CIC.
- ✓ Le dispatching zonal.
- ✓ Le Parquet de Mons.
- ✓ Les services de la ville (réflexion urbanistique, éclairage, ramassage déchets-bouteilles, RGP, fermeture d'établissement, etc.).

### **Le suivi de l'objectif stratégique**

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Situation chiffrée du phénomène.
  - Nombre de procès-verbaux rédigés.
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Sentiment de sécurité des citoyens.
  - Nombre d'élucidations.
  - Suivi donné par le Parquet.
- ✓ Outils de suivi :
  - Compte-rendu journalier pour détecter les éventuelles émergences.
  - Calcul de la capacité engagée spécifiquement en sécurisation et/ou visibilité.
  - Calcul de la capacité engagée en enquête.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

## **2. LE TRAFIC DE STUPEFIANTS**

AVEC EN PLUS UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES MINEURS

### Définition du phénomène

*Par trafic des stupéfiants, nous entendons tout acte de vente, de détention et de consommation.*

*Les drogues illicites, l'alcool et le tabac sont des problèmes majeurs qui touchent de manière permanente l'ensemble de notre société et particulièrement les jeunes (ex. : binge drinking). L'alcool et le tabac seront donc intégrés dans ce plan d'action.*

**« Nous souhaitons lutter contre la consommation, la détention et la vente de stupéfiants:**

***tout en accordant une attention particulière aux mineurs en matières de stupéfiants, d'alcool et de tabac.»***

### **Leadership**

- ✓ Les membres du Conseil Zonal de Sécurité sont conscients d'une approche multidisciplinaire du phénomène.
- ✓ Ils souhaitent enrayer les organisations qui se cachent derrière ces trafics de stupéfiants en coordonnant les compétences de la Police fédérale (PJF) et de la Police locale.
- ✓ Ils souhaitent prévenir des comportements dangereux dus aux effets des substances prises.

### **Stratégie et Politique**

- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité élaborera une image et un monitoring de suivi du phénomène.
- ✓ La section « stupéfiants » pilotera l'approche multidisciplinaire du phénomène par le biais d'une réflexion transversale.

#### ***Management des collaborateurs***

- ✓ Engager les différents services de la Zone pouvant contribuer à maîtriser le phénomène.
- ✓ Conscientiser les agents de proximité à la détection du phénomène.
- ✓ Conscientiser tous les collaborateurs et les partenaires à la récolte des informations et à la transmission de celles-ci.

#### ***Management des moyens***

- ✓ Déterminer l'engagement des moyens nécessaires pour le projet.

#### ***Management des processus***

- ✓ Détecter l'émergence du phénomène en orientant le recueil d'informations (gardiens de la paix, agents de quartiers, directeurs d'école, ...)
- ✓ Etablir des constats de qualité.
- ✓ Collaborer étroitement avec la Police judiciaire fédérale dans le cadre de la COL 02/2002.

#### ***Les partenaires***

- ✓ Tous les services de la Zone de Police.
- ✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.
- ✓ Les services de la Police judiciaire fédérale.
- ✓ Le Parquet de Mons.
- ✓ Les directeurs d'école.
- ✓ Les parents.
- ✓ Les gardiens de la paix.
- ✓ Les stewards de la Ville.

#### ***Le suivi de l'objectif stratégique***

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Nombre de procès-verbaux rédigés par rapport au phénomène.
  - Nombre d'enquêtes et de résultats (identifier les dealers).
  - Capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Satisfaction des citoyens par rapport à la démarche.
  - Satisfaction des parents.
  - Suivi donné par le parquet.
- ✓ Outils de suivi :
  - Gestion des indicateurs.
  - Calcul de la capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

### **3. LES NUISANCES SOCIETALES**



### Définition du phénomène

*Par nuisances sociétales, nous entendons tous les actes inciviques qui portent atteinte à la quiétude et au bien-être général du citoyen ainsi qu'à l'environnement dans lequel il vit. Nous prenons en considération toutes les dégradations aux bâtiments, toutes les formes de pollution de l'air ou du sol telles qu'elles sont prévues dans le règlement général de Police. Toute infraction environnementale ou relative au bien-être animal.*

*Mais également : les fraudes sociales (boîtes aux lettres fictives dans des logements précaires, marchands de sommeil,...), les établissements qui ne respectent pas les législations qui les concernent.*

**« Nous souhaitons contribuer à la maîtrise voire à la diminution des nuisances sociétales. »**

### **Leadership**

- ✓ Les membres du Conseil Zonal de Sécurité sont conscients d'une approche multidisciplinaire de la problématique.
- ✓ Ils souhaitent contribuer à l'amélioration du sentiment de bien-être et de sécurité.

### **Stratégie et Politique**

- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité gèrera le monitoring précis de l'évolution du phénomène.
- ✓ Les plans d'action actuels seront continués et adaptés.

### **Management des collaborateurs**

- ✓ Conscientiser tous les services de la Zone de Police à la problématique.
- ✓ Conscientiser les collaborateurs à la récolte des informations et à la transmission de celles-ci.

### **Management des moyens**

- ✓ Déterminer l'engagement des moyens nécessaires pour lutter contre les nuisances sociétales.
- ✓ Stimuler la transmission des connaissances en internes.

### **Management des processus**

- ✓ Développer une gestion intégrée du phénomène allant du verbalisant au fonctionnaire sanctionnateur et au parquet.
- ✓ Etablir des constats de qualité.
- ✓ Collaborer étroitement avec le fonctionnaire sanctionnateur de la Ville de Mons et les autres autorités concernées par les matières traitées (PR, auditeur du travail...).
- ✓ Continuer à structurer la transmission d'informations entre tous les partenaires.

### **Les partenaires**

- ✓ Tous les services de la Zone de Police.
- ✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.
- ✓ Le fonctionnaire sanctionnateur.
- ✓ Les magistrats du parquet.
- ✓ L'auditeur du travail.
- ✓ Le service des Travaux de la Ville de Mons.
- ✓ Les gardiens de la paix.
- ✓ Les stewards de la Ville.

- ✓ Les contrôleurs horodateurs.
- ✓ La cellule logement de la ville.
- ✓ Le service urbanisme de la ville.
- ✓ Les services déconcentrés de la Police fédérale.

### ***Le suivi de l'objectif stratégique***

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Nombre de procès-verbaux rédigés.
  - Nombre de procès-verbaux reçus par le fonctionnaire sanctionnateur.
  - Nombre de sanctions administratives prononcées.
  - Return des amendes administratives.
  - Nombre de suivis au parquet.
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Satisfaction des citoyens.
  - Diminution de certains phénomènes (dépôts clandestins, graffitis, fraudes, etc.).
- ✓ Outils de suivi :
  - Gestion des indicateurs.
  - Calcul de la capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

## **4. LA SECURITE ROUTIERE**

### *Définition du phénomène*

*Nous englobons dans ce thème : l'alcool au volant, la vitesse excessive, les comportements inadaptés, le stationnement, la sécurité aux abords des écoles et tout accident avec lésions corporelles constaté dans les limites des compétences de la Zone de Police.*

**« Nous souhaitons contribuer à améliorer la sécurité routière sur le territoire de notre Zone. »**

### ***Leadership***

- ✓ Les membres du Conseil Zonal de Sécurité sont conscients d'une approche multidisciplinaire de la problématique.
- ✓ Ils souhaitent renforcer la sécurité sur les routes de la Zone de Police et aux abords des écoles.

### ***Stratégie et Politique***

- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité effectuera le monitoring de l'image précise de la situation : causes des accidents, points noirs, victimes, ... .
- ✓ Sur base de cette image, un groupe de travail consolidera et/ou adaptera les actions à mener.
- ✓ Développer la convention de sécurité routière avec la région wallonne.
- ✓ Concilier le plan d'actions et la convention de sécurité routière.
- ✓ Participer aux campagnes IBSR.

### ***Management des collaborateurs***

- ✓ Dispenser des formations adéquates.

- ✓ Conscientiser tous les services de la Zone de Police à la problématique de la sécurité routière.
- ✓ Conscientiser les collaborateurs à la récolte des informations et à la transmission de celles-ci.

### ***Management des moyens***

- ✓ Disposer du fonds de sécurité routière.
- ✓ Optimiser les outils acquis (radars, remorque de signalisation, piste de circulation ...).

### ***Management des processus***

- ✓ Collaborer de manière transversale pour la réalisation de l'objectif (AGP dans les proximités, opérations « multiservices »).
- ✓ Organiser et renforcer les contrôles.
- ✓ Communiquer des informations pertinentes sur le phénomène.
- ✓ Structurer la transmission d'informations entre les partenaires.

### ***Les partenaires***

- ✓ Tous les services de la Zone de Police (Police secours, Gestion de l'espace public, service circulation, les commissariats de proximité).
- ✓ Police de la Route fédérale.
- ✓ Les services communaux de la Ville de Mons : mobilité, travaux.
- ✓ Les autorités judiciaires et administratives.

### ***Le suivi de l'objectif stratégique***

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Nombre d'excès de vitesse.
  - Nombre de contrôles routiers réalisés et résultats.
  - Nombre de procès-verbaux rédigés en matière de circulation routière par catégorie de l'infraction.
  - Nombre d'actions préventives (notamment par le Centre d'Etude en Sécurité Routière).
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Diminution du nombre d'accidents avec des lésions corporelles.
  - Diminution du nombre de blessés et de tués.
- ✓ Outils de suivi :
  - Gestion des indicateurs.
  - Calcul de la capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

## **3.2.2.3 POINTS D'ATTENTION**

**Les points d'attention retenus sont :**

### **1. RADICALISME-TERRORISME**

## « La Zone souhaite poursuivre et consolider ses actions en la matière » :

Rédaction de RIR ;

Personne référente en TFL ;

Participation à la plateforme TFL ;

CSIL ;

Désignation d'un « information officer ».

## 2. LES VOLS QUALIFIES DANS LES BATIMENTS

### Définition du phénomène

*Par vols qualifiés dans les bâtiments, nous entendons tous les vols qualifiés commis dans les habitations, les entreprises ou commerces et dans les bâtiments publics.*

**« Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène de vols qualifiés dans les bâtiments et plus précisément dans les habitations. »**

### **Leadership**

- ✓ Les membres du Conseil Zonal de Sécurité sont conscients d'une approche multidisciplinaire de la problématique.

### **Stratégie et Politique**

- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité affinera le monitoring de l'image précise du phénomène et de son évolution.
- ✓ Un plan d'actions spécifique à la Zone de Police sera élaboré.

### **Management des collaborateurs**

- ✓ Informer les collaborateurs sur les résultats des recherches.
- ✓ Dispenser des formations adéquates pour améliorer la qualité des constats et de l'enquête (ex. : relevé des traces et indices).
- ✓ Conscientiser les collaborateurs à la récolte des informations et à la transmission de ces informations.

### **Management des moyens**

- ✓ Disposer des outils nécessaires pour la gestion efficace et efficiente de la problématique.

### **Management des processus**

- ✓ Collaborer de manière transversale pour la réalisation de l'objectif.
- ✓ Communiquer des informations pertinentes sur le phénomène.
- ✓ Systématiser les visites (structurées).
- ✓ Structurer la transmission d'informations entre les partenaires.

### **Les partenaires**

- ✓ Tous les services de la Zone de Police.
- ✓ Le Parquet.
- ✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.

## ***Le suivi de l'objectif stratégique***

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Nombre de patrouilles orientées sur les opérations de sécurisation.
  - Nombre de « surveillances vacances ».
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Nombre de vols qualifiés commis.
  - Nombre de tentatives de vols qualifiés.
  - Nombre d'élucidations.
- ✓ Outils de suivi :
  - Gestion des indicateurs par l'Observatoire de la Criminalité.
  - Capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

### **3. LES VOLS SIMPLES**

#### Définition du phénomène

*Par vols simples, nous entendons les vols à la tire, les vols à l'étalage, les vols de vélos et tous les vols simples.*

**« Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène de vols simples sur le territoire de la Zone. »**

#### ***Leadership***

- ✓ Les membres du Conseil Zonal de Sécurité sont conscients d'une approche multidisciplinaire de la problématique.

#### ***Stratégie et Politique***

- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité affinera le monitoring de l'image précise du phénomène et de son évolution.
- ✓ Des actions spécifiques, multidisciplinaires et transversales seront élaborées selon l'image du phénomène.

#### ***Management des collaborateurs***

- ✓ Informer les collaborateurs sur les résultats des recherches.
- ✓ Conscientiser les collaborateurs à la récolte des informations et à la transmission de ces informations.

#### ***Management des moyens***

- ✓ Gestion efficace des outils techniques à notre disposition notamment les caméras urbaines.

#### ***Management des processus***

- ✓ Collaborer de manière transversale pour la réalisation de l'objectif.
- ✓ Communiquer des informations pertinentes sur le phénomène.
- ✓ Structurer la transmission d'informations entre les partenaires

### **Les partenaires**

- ✓ Tous les services de la Zone de Police.
- ✓ Le Parquet.
- ✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.

### **Le suivi de l'objectif stratégique**

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Nombre de patrouilles orientées sur les opérations en la matière.
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Nombre de constats en matière de vols simples.
  - Nombre d'élucidations.
- ✓ Outils de suivi :
  - Gestion des indicateurs par l'Observatoire de la Criminalité.
  - Capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

## **4. CRIMINALITE LIEE AUX VEHICULES**

### Définition du phénomène

*Par criminalité liée aux véhicules, nous entendons tous les vols dans/sur véhicule ainsi que les dégradations de véhicules.*

**« Nous souhaitons contribuer à maîtriser la criminalité liée aux véhicules sur le territoire de notre Zone. »**

### **Leadership**

- ✓ Les membres du Conseil Zonal de Sécurité sont conscients d'une approche multidisciplinaire de la problématique.

### **Stratégie et Politique**

- ✓ L'Observatoire des Incivilités et de la Criminalité affinera le monitoring de l'image précise du phénomène et de son évolution.
- ✓ Des actions spécifiques seront élaborées selon l'image du phénomène.

### **Management des collaborateurs**

- ✓ Informer les collaborateurs sur les résultats des recherches.
- ✓ Conscientiser les collaborateurs à la récolte des informations et à la transmission de ces informations.

### **Management des moyens**

- ✓ Exploiter les outils à notre disposition de façon efficace et efficiente (ex : caméras urbaines).
- ✓ Disposer des moyens nécessaires.

### **Management des processus**

- ✓ Collaborer de manière transversale pour la réalisation de l'objectif.
- ✓ Communiquer des informations pertinentes sur le phénomène.
- ✓ Structurer la transmission d'informations entre les partenaires

## Les partenaires

- ✓ Tous les services de la Zone de Police.
- ✓ Le Parquet.
- ✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.

## Le suivi de l'objectif stratégique

- ✓ Indicateurs d'activités :
  - Nombre de patrouilles orientées sur les opérations de sécurisation.
- ✓ Indicateurs de résultats :
  - Nombre de constats relatifs au phénomène.
  - Nombre d'élucidations.
- ✓ Outil de suivi :
  - Gestion des indicateurs par l'Observatoire de la Criminalité.
  - Capacité engagée spécifiquement.
- ✓ Fréquence de mesure :
  - Mensuelle.

### 3.2.2.4 POINTS TRANSVERSAUX

EGALITE ET DIVERSITE		
<b>HOMOPHOBIE</b>	<b>MARIAGES FORCES</b>	<b>EGALITE HOMME-FEMME</b>
<i>Nous entendons par homophobie, tous les actes de violences physiques ou mentales à l'encontre de personnes dont les préférences amoureuses ou sexuelles concernent des individus de même sexe.</i>	<i>Nous entendons par mariages forcés le fait d'unir officiellement une personne à une autre contre sa volonté.</i>	
<u>Leadership :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les membres du CZS sont conscients de l'importance d'une approche multidisciplinaire.</li> </ul>		
<u>Stratégie et Politique :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'OIC établira l'image du phénomène et/ou émergence.</li> <li>✓ Consolider les actions déjà en cours, développées.</li> </ul>		
<u>Management des collaborateurs :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer un réseau interne de collaborateurs sensibilisés à la matière.</li> <li>✓ Conscientiser les collaborateurs sur la problématique.</li> <li>✓ Orienter des ressources spécifiques sur la problématique (Par ex. : SAPV).</li> <li>✓ Conscientiser les collaborateurs à la récolte des informations et à la transmission de ces informations.</li> <li>✓ Formation spécifique de l'accueil.</li> </ul>		
<u>Management des moyens :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disposer des outils nécessaires et spécifiques pour la gestion efficace et efficiente de la problématique : réseau interne, accueil sensibilisé et formé.</li> </ul>		
<u>Management des processus :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Collaborer de manière transversale pour la réalisation de l'objectif (CPAS, ASBL, etc.).</li> <li>✓ Communiquer des informations pertinentes sur le phénomène.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Structurer la transmission d'informations entre les partenaires.</li> </ul>
<p><b><u>Partenaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tous les services de la Zone de Police.</li> <li>✓ Le Parquet de Mons.</li> <li>✓ Le service Prévention de la Ville de Mons.</li> <li>✓ Le CPAS.</li> <li>✓ Les ASBL concernées.</li> </ul>
<p><b><u>Le suivi :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indicateurs d'activités : Nombre de faits constatés.</li> <li>✓ Outils de suivi : Gestion des indicateurs / Nombre d'élucidations / Suivi donné par le parquet.</li> <li>✓ Fréquence de mesure : mensuelle.</li> </ul>
<b>COOPERATION TRANSFRONTALIERE</b>
Continuer la collaboration notamment avec les collègues français : réseau, échanges, opérations mutualisées....

### 3.2.2.5 OBJECTIFS INTERNES / PROJETS

#### Dans le domaine du « Fonctionnement et développement de l'organisation »

Transversalement aux priorités décrites ci-avant, la Zone de Police travaille sur divers projets et objectifs en interne qui contribueront aux concepts managériaux présentés dans le Plan National de Sécurité 2016 – 2019.

#### 1. POLITIQUE RH MODERNE ET OPTIMALE : GESTION HUMAINE DES RESSOURCES

*L'Humain est au centre des préoccupations de l'organisation, son développement contribue à offrir un meilleur service à la population et aux autorités.*

Nous souhaitons une politique RH qui développe des normes de qualité et des outils de gestion modernes et humains notamment :

- **En matière de recrutement et de sélection** : volonté permanente d'améliorer, de perfectionner les méthodes. Importance accordée non seulement au profil de compétences mais également au profil de personnalité qui se doit d'être en harmonie avec les valeurs de l'institution.
- **En matière de développement personnel interne** : promouvoir le développement personnel des collaborateurs, favoriser l'accès aux informations, formations utiles pour pouvoir répondre aux attentes de l'organisation.

De façon globale, la politique RH doit permettre une gestion humaine et flexible des ressources.

#### 2. DEVELOPPEMENT/OPTIMALISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES A DISPOSITION ET REFLEXION GENERALE EN MATIERE DE SECURITE

*Selon notre vision globale, les avancées technologiques doivent permettre l'efficience du travail policier sur le terrain sans l'alourdir et tenant compte du fait que le policier doit répondre aux exigences toujours plus pointues du public et de l'autorité (immédiateté et qualité). Voici quelques projets en guise d'exemples :*



**Le commissariat mobile :** la Zone a prévu d'acquérir un véhicule équipé destiné à servir selon les situations : de staffcar, de PC Ops ou simplement de lieu de rencontre mobile du citoyen. Cela permet de combiner des objectifs de sécurité avec le community policing.

**L'ISLP sans fil :** la Zone a acquis des postes de travail mobiles (PC, tablettes) permettant un accès à l'ISLP directement sur les lieux de réalisation des devoirs.

**Le projet FOCUS :** la Zone fait partie des Zones pilotes pour le projet FOCUS. Le but poursuivi est de fournir un environnement de travail rapide et efficace aux collaborateurs. Cet outil devrait permettre à terme au policier de terrain de disposer de toutes les informations nécessaires à son travail en temps réel.

**Les bodycams :** la Zone est en phase test pour les bodycams qu'elle souhaite in fine acquérir. Cet outil a un objectif global de sécurité et d'appui au travail policier.

**Le pistolet à impulsions électriques :** concernant le taser, la Zone fait non seulement partie des Zones pilotes pour l'utilisation du taser mais elle a également piloté le dossier auprès de la CPPL et du Ministre. La Zone poursuit sa phase test.

**Les systèmes de géolocalisation :** la Zone est en cours de recherche d'un système de géolocalisation performant, efficace et utile. Le service Recherche et Développement est chargé de ce dossier. Les buts poursuivis sont sécuritaires et opérationnels (situation de crise/d'urgence par ex).

**Le centre d'entraînement intégré à Ghlin :** La Zone est partie prenante d'un projet qui consiste à *transformer l'ancienne caserne de la protection civile sise à Ghlin en un centre avec les vocations d'entraînement intégré et d'expertise sécuritaire (test de nouvelles technologies, de nouveaux équipements).*

Ce centre pourrait ainsi profiter : à tous les services de la Police intégrée, aux douanes, aux gardes forestiers, aux militaires du Shape, aux pompiers, au SMUR, aux services de policiers étrangers, aux services de gardiennage, aux entreprises privées et aux particuliers.

**Sécurisation du poste Accueil- GPI91 :** mis en œuvre au travers du plan quinquennal et des plans annuels SIPP.

**Les patrouilles cyclistes :** développement du concept de community policing par une brigade en vélo, visible et directement au contact du citoyen.

### **3. BIEN-ETRE DU PERSONNEL**

*La Zone souhaite développer un environnement de travail harmonieux et faire la promotion de « réflexes sains ».*

Dans son plan quinquennal et ses plans annuels, le SIPP tient notamment compte des résultats de l'enquête sur la charge psychosociale réalisée au sein de la Zone en 2019.

Nous souhaitons penser l'environnement de travail non seulement en termes d'infrastructures (confort du lieu) mais également en termes de « bien-être humain » par exemples en offrant la possibilité à son personnel d'avoir des encas sains à disposition , en faisant la promotion d'activités sportives,....

### **4. OPTIMALISATION DU FLUX JUDICIAIRE**

Amélioration de l'exploitation et de la transmission des informations judiciaires (Carrefour zonal d'information).

Consolidation du suivi dans la rédaction des PV, le délai de transmission de ceux-ci, des empreintes et des photos.

## **5. OPTIMALISATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Zone consolidera et développera sa politique de développement durable notamment au travers:

- de l'acquisition d'un parc de véhicules peu énergivores (hybride);
- de la gestion des déchets (tri sélectif);
- d'achat de consommables respectueux de l'environnement (papier, produits d'entretien,...).

## **6. DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE**

Voir chapitre 4 dévolu à la communication.

**Conformément aux différentes directives reçues des autorités, la Zone est également attentive :**

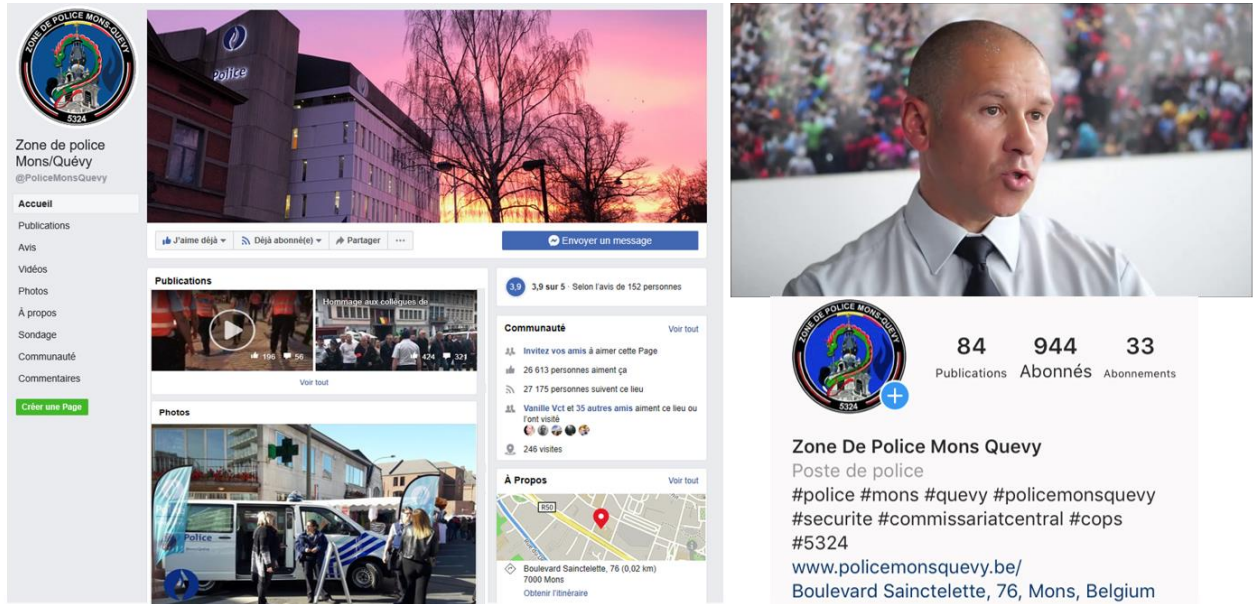
### **A. EGALITE DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU SEIN DES SERVICES DE POLICE**

Mise en œuvre de la circulaire ministérielle GPI 74.

### **B. REBELLION : « LA ZONE DE POLICE SE DEFEND ET DEFEND SON PERSONNEL »**

Poursuite de la politique suivie en matière de rébellion (action en justice, dommages et intérêts,...). Voir de façon détaillée en annexe 13 du présent.

# Chapitre 4 Politique de communication



The screenshot shows the Facebook profile of the 'Zone de Police Mons-Quévy'. The profile picture is the official logo of the zone, featuring a dragon and a church spire. The cover photo is a building at sunset. The page statistics are: 84 publications, 944 abonnés, and 33 abonnements. The bio includes the address: Boulevard Saintelette, 76, Mons, Belgium, and the website: www.policemonsquevy.be/.

**Police Locale**  
Mons-Quévy

Appelez le **101** pour une assistance policière urgente. Pas d'urgence? Appelez le **065979000**.

- Actualités
- Questions
- Circulation
- A propos
- Contact



Accueil > Actualités



Zone de Police Mons-Quévy  
Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025

## AVANT-PROPOS

*En ce qui concerne le volet communication*, après avoir été assuré par une personne à temps plein, il est depuis juillet 2019 pris en charge partiellement par le secrétariat du Chef pour l'externe et la GRH pour l'interne. À l'arrivée du nouveau Chef de Corps le 4 septembre 2019, ce volet fait actuellement l'objet d'une réflexion avec pour objectif de développer une communication optimale tant interne qu'externe c'est-à-dire une communication adaptée aux besoins du public cible.

### **4.1**      Communication Externe

#### 4.1.1      Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2017 prolongé 2019

Les intentions annoncées dans le PZS précédent sont atteintes pour certaines et toujours en cours pour d'autres. Ainsi, le développement de l'utilisation des médias sociaux est bien actif tant pour un événement particulier qu'au quotidien. La Zone est active :

- ✓ Sur instagram depuis le 27/03/19 (929 abonnés) ;
- ✓ Sur facebook depuis le 01/01/13 (26.989 abonnés) ;
- ✓ Sur twitter depuis juin 2010 (2.202 abonnés)

Elle dispose également de « sa chaîne Youtube » qui lui permet de diffuser des vidéos en open source ou de façon plus restreinte (QR code).

Tous ces outils doivent encore faire l'objet d'une réflexion quant à leurs utilisations : public cible ? Contenu et fréquence de communication ?

En ce qui concerne le site internet de la Zone, son amélioration poursuit son cours. Graphiquement au point, le site peut manquer de souplesse dans l'adaptation des données qu'on y trouve.

La Zone était physiquement présente dans différents endroits publics afin d'entrer directement en contact avec le public. On peut citer la participation à différents séminaires, au défilé du 21 juillet ainsi que la présence avec beach flags lors des marchés de la région.

#### 4.1.2      Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025

Dans la mise en place du PZS la Zone conceptualisera ses actions de communication externe de façon à redynamiser son image dans une approche transparente et moderne:

- ✓ En abordant le site Internet sous un angle plus ergonomique et attractif;
- ✓ En continuant le développement de l'utilisation des médias sociaux ;
- ✓ En restant attentive aux canaux de communication adaptés aux différents publics.

## 4.2 Communication Interne

### 4.2.1 Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2012

L'enquête menée en 2019 sur la charge psychosociale au sein de la Zone nous signale que les collaborateurs veulent une communication top-down / bottom-up complète et transparente.

Divers outils sont à disposition mais force est de constater que lors de réunions internes, la multiplicité des outils est pointée comme un point négatif, comme un frein à une communication optimale car elle n'atteint pas toujours le public cible.

Nous notons comme outils à disposition et utilisés :

- ✓ Utilisation du mail interne pour chaque membre ;
- ✓ Mise en place d'un écran de communication dans l'espace de repos commun ;
- ✓ Yammer Zone de Police ;
- ✓ Teams pour certaines thématiques ;
- ✓ Sharepoint zonal.

Précisons que la cohabitation de 2 réseaux nécessaires au travail policier et administratif (ISLP et réseau administratif) engendre des redondances et contribue aux difficultés de communication entre les services et les individus.

Une autre volonté de la Zone était le décloisonnement entre les différents services. A cet effet, des réunions ont été mises en œuvre en plus du comité de direction qui réunissait déjà les différents directeurs de la Zone. Citons en guise d'exemple le comité de direction élargi qui réunit l'ensemble des chefs de service de la Zone.

En 2019, la Zone a également remis sur pied les FBI (Forums Bimestriels d'Informations) qui rassemblent lors de chaque journée du personnel des différents services de la Zone. Le but est l'information, l'échange mais c'est aussi un moment, un lieu de rencontre avec l'ensemble du personnel.

Cependant, la route du décloisonnement est encore longue et la Zone doit donc poursuivre ses efforts dans ce sens pour y pouvoir y parvenir un jour.

### 4.2.2 Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025

En matière de communication interne, la Zone de Police souhaite :

- ✓ Développer et mettre en place un plan de communication interne clair, efficace et optimal ;
- ✓ Continuer, promouvoir et encourager l'organisation d'événements amenant l'ensemble du personnel à se rencontrer. Par exemples : les teambuildings, les actions du CAS (Comite d'Actions Sociales comme par exemple la St Nicolas...) ;
- ✓ Encourager une approche transversale du travail sur certaines thématiques en vue d'un décloisonnement sur le terrain ;
- ✓ Définir et utiliser clairement les outils de communication en veillant aux besoins du public cible ;
- ✓ Améliorer la communication tant ascendante que descendante.

## Chapitre 5 Approbation du plan



Zone de Police Mons-Quévy  
Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025

## 5.1 Approbation

<b>Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de Plan zonal de Sécurité</b>	
<b>Date de la séance : 16 octobre 2019</b>	
<b><u>Membres du Conseil Zonal de Sécurité</u></b>	<b><u>Signatures</u></b>
<b>Monsieur Nicolas MARTIN,</b> Bourgmestre de Mons.	
<b>Madame Florence LECOMTE,</b> Bourgmestre de Quévry	
<b>Monsieur Christian HENRY,</b> Procureur du Roi de l'Arrondissement judiciaire de Mons – Tournai.	
<b>Monsieur Laurent COUCKE,</b> Directeur coordonnateur de l'Arrondissement judiciaire de Mons -Tournai.	
<b>Monsieur Jean-Hubert NICOLAY,</b> Chef de Corps de la Zone de Police de Mons-Quévry	



## Chapitre 6 Plans d'action et projets



Zone de Police Mons-Quévy  
Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025



Cette rubrique sera complétée chaque année après la présentation des résultats au Conseil Zonal de Sécurité.

Etant donné qu'il s'agit d'un plan dynamique, les plans d'actions annuels, les projets et tous les changements apportés au présent document seront également transmis aux instances destinataires du plan original, à savoir :

- ✓ les membres du Conseil Zonal de Sécurité ;
- ✓ la Direction générale Sécurité et Prévention  
Direction Sécurité locale intégrale  
A l'attention de Monsieur le Directeur Pierre THOMAS  
Boulevard de Waterloo, 76  
B-1000 BRUXELLES

Les plans d'actions et projets seront élaborés après l'approbation du plan zonal de sécurité 2020-2025 et transmis ultérieurement.